

PV VILLE DE GRAVELINES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 JUIN 2024

- Intervention de Monsieur MAES – Camping des Dunes et Projets au PAarc
- *Désignation du secrétaire de séance*
 1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 21 Mars 2024 et 11 Avril 2024
 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N^{os} 2024/036 à 2024/072)

A. PERSONNEL COMMUNAL :

3. Création des emplois permanents
4. Création des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité
5. Recours aux contrats d'apprentissage
6. Modification des montants annuels du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des conseillers des APS
7. Mises à disposition de personnel communal
8. Mandat au Centre de Gestion du Nord pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

B. ADMINISTRATION GENERALE :

9. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
10. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
11. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
12. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
13. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes
14. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
15. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public
16. Information – Remplacement d'un membre non élu au sein de la Commission Extra-Municipale « Animation et Événements de la Ville »
17. SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Adhésion de la Commune d'Eringhem – Avis du Conseil Municipal
18. SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Adhésion de la Commune de Grand-Fort-Philippe – Avis du Conseil Municipal
19. Attribution des subventions 2024 – Actualisation

C. SPORTS :

20. Subvention exceptionnelle au Comité Régional des Hauts de France Canoë-Kayak
21. Subvention à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs

D. EDUCATION :

22. Mesures de carte scolaire, rentrée scolaire 2024/2025 – Retraits d’emplois pour les écoles Anatole France et Michelet/Islandais

E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

23. Modification du Règlement Intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand
24. Subvention exceptionnelle à l’Association Gravelinoise des Amis de la Médiathèque
25. Subvention exceptionnelle 2024 à l’Association « Beffrois du Patrimoine Mondial »

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

26. Entente communale Gravelines/Grand-Fort-Philippe - Relais Petite Enfance

G. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

27. Subvention exceptionnelle à l’Association « Cité Jardins »

H. TRAVAUX –AMENAGEMENT :

28. Convention de coopération et de partenariat financier avec la CUD pour la réalisation de diagnostics d’économie d’eau dans les bâtiments et usages communaux
29. Convention pluriannuelle d’objectifs 2024-2026 – Attribution de la subvention 2024 – AGUR
30. Concours de maîtrise d’œuvre – Construction d’un espace évènementiel polyvalent sur le site du PArc de l’Aa – Indemnisation des membres du Jury

I. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

31. Acquisition au Groupe Invest Immo – Parcelles AY n^{os} 245, 246, 248, 252, 255 et 257
32. Vente à RTE – Parcelles AB n^{os} 34,39,44 et 84

J. ACTION SOCIALE :

33. Création d’un centre de ressources territoriales pour personnes âgées – Candidature du CASS et des Oyats

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS :

34. Présentation du Compte de Gestion de l’exercice 2023
35. Compte Administratif 2023
- Rapport de présentation
36. Affectation des résultats de l’exercice 2023
37. Budget Supplémentaire
38. Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57

(Monsieur FALL procède à l’appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC à partir de 18h30, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Adjointes au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame SALA jusqu'à 18h30,

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN, Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur CANOEN, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS, Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame RIOT, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Merci cher Modou FALL, le quorum étant atteint nous pourrions délibérer valablement. Je vais lever la séance pour accueillir Mr MAES gérant de notre camping, Jean-François MAES, Président du Groupe Nature et Vacances, accompagné de son directeur administratif et financier du Groupe, Bastien DELAPLACE. Je vous rappellerai que comme vous le savez, Mr MAES est devenu délégué du camping de Petit-Fort-Philippe, ex Camping des Dunes, Camping des Trois Fermes que vous connaissez bien. Au terme de la DSP, c'est sa société qui a remporté la DSP nouvelle pour 10 ans 1 trimestre à venir mais parallèlement le Groupe Nature et Vacances va investir, comme vous le savez sur le PAarc, donc il semble important que ces projets vous soient présentés dans leur réalisation, dans leur échéancier et dans leurs objectifs, donc sans plus tarder je vais vous laisser la parole.

(Suspension de séance)

- **Intervention de Monsieur MAES – Camping des Dunes et Projets au PAarc**

(Reprise de la séance)

- *Désignation du secrétaire de séance*

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 21 Mars 2024 et 11 Avril 2024 :

Monsieur le Maire : Je vous propose d'approuver les procès-verbaux de nos conseils des 21 mars et 11 avril, je n'ai pas eu de remarque, je considère qu'ils sont adoptés.

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises en vertu de la délégation de pouvoir que vous avez bien voulu me confier.

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N^{os} 2024/036 à 2024/072) :

2024-036	Attribution de marchés à procédure adaptée Prestation de gardiennage et de sécurité Sportica
2024-037	Attribution de marchés à procédure adaptée - Podium de l'été 2024
2024-038	Règlement d'honoraires - SCP Manuel Gros, Héloïse Hicter, Audrey d'Halluin et associés - Défense des intérêts de la commune
2024-039	Attribution de marchés à procédure adaptée Réfection de toiture et bardage/Salle de sport Norbert Merlen et salle annexe Merlen
2024-040	Attribution de marchés à procédure adaptée/Traitement des nuisibles
2024-041	Mise à disposition de véhicules - BCMGG Jeunes/Ville
2024-042	Vente d'un cheval à la clinique vétérinaire Lissens
2024-043	Défense des intérêts de la commune/Occupation sans autorisation de terrains
2024-044	Musée du dessin et de l'estampe originale/Vente de gravures Diane Victor à la boutique du Musée
2024-045	Fourniture et livraison de foin sec, foin enrubanné et paille
2024-046	Grille tarifaire/Location de kiosques et cabines/Marché de Noël 2024

2024-047	Règlement d'honoraires - Maître Anne-Cécile Vivien/Défense des intérêts de la commune - XP Fibre
2024-048	Résiliation de contrat de prêt à usage ou commodat/Ville/Gravelines Triathlon - Salle du Polder
2024-049	Attribution de marchés à procédure adaptée / Fauchage manuel des terrains en herbe
2024-050	Demande de subvention à la Région - Fête des Islandais
2024-051	Demande de subvention à la Région - Libération de Gravelines
2024-052	Règlement d'honoraires - Maître Hugues Senlecq/Défense des intérêts de la commune
2024-053	Attribution de marché sans publicité ni mise en concurrence/Réhabilitation de la salle de sport Norbert Merlen/Lot Chauffage - Plomberie/Eiffage Energie Systèmes - Clevia Nord
2024-054	Grille tarifaire "Animation plage"/Actualisation
2024-055	Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/Groupe Pascal - Rue Pasteur et rue Aupick
2024-056	Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/M. Quarez - Béguinage - Studio 51
2024-057	Grille tarifaire/Etudes dirigées et restauration scolaire/Actualisation
2024-058	Don à la Ville de Gravelines
2024-059	Attribution de marchés à procédure adaptée/Rénovation des salles de sports/Assurances D.O./T.C.R./Réhabilitation cuisine centrale
2024-060	Défense des intérêts de la commune/Occupation sans autorisation de terrains
2024-061	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Espace Santé du Littoral - PAavillon
2024-062	Demande de subvention à la CAF du Nord / Extension de la maison de quartier des Huttes
2024-063	Attribution de marchés à procédure adaptée / Renforcement de pignons - Ecole Marguerite Denvers / Extension - Maison de quartier des Huttes
2024-064	Règlement d'honoraires S.E.L.A.S. Dekindt & Lazare-Proxijuris/Gens du voyage
2024-065	Règlement d'honoraires - S.E.L.A.S. Dekindt & Lazare-Proxijuris/Gens du voyage
2024-066	Isolation et réagencement des combles de l'hôtel de Ville/Lot n°2 - Electricité/Acte modificatif 1 : Eurotelec

2024-067	Actualisation de grille tarifaire / "Autres activités - Direction des sports"
2024-068	Convention temporaire d'occupation du domaine public/PAarc des Rives de l'Aa Ville/Societe Enjoy the game Gravelines
2024-069	Actualisation de grille tarifaire / Piscine municipale
2024-070	Contrat de prêt à usage ou commodat/Hauts-de-France Triathlon Organisation/Chtriman
2024-071	Grille tarifaire "Centre artistique"/Actualisation et création de tarifs
2024-072	Musée du dessin et de l'estampe originale/Vente de gravures Diane Victor à la boutique du Musée

Monsieur le Maire : Pour les détailler, vous dire qu'il y a l'attribution du marché pour le gardiennage de Sportica qui, comme vous le savez, nous incombe pour un marché qui court du 8 avril au 31 décembre 2024 avec la société EVENT SECURITY. L'attribution aussi du podium de l'été qui aura lieu durant la saison estivale, nous avons fait un marché pour mettre en concurrence toutes celles et ceux qui étaient en capacité de réaliser un tel podium pour un investissement de 75 000 € TTC. Nous avons aussi réglé des honoraires pour une analyse juridique sur la défense des intérêts de la commune dans le cadre de demandes formulées par un agent. Nous avons aussi lancé des travaux pour la salle Merlen et l'annexe Merlen, des travaux importants, pour le lot 1 : toiture de la salle des sports 202 000 €, pour le lot 2 : bardage façade salle de sports 115 000 €, lot 3 : bardage façade salle annexe 146 500 €, lot 4 : bardage translucide salle annexe 63 500 €, de manière à ce que je l'espère, 2^{ème} quinzaine d'août c'est l'engagement que j'ai pu prendre auprès du BCM, le club professionnel mais aussi les sportifs, les espoirs puissent s'entraîner ensemble de retour sur Gravelines à Petit-Fort-Philippe. Cela me semblait vital qu'ils puissent revenir dans les meilleurs délais et je me félicite de ces travaux et de leur exécution rapide. Nous avons aussi attribué des marchés pour le traitement des nuisibles. Nous avons mis des véhicules à disposition du BCM GG. Nous avons cédé un cheval à la clinique vétérinaire. Nous devons aussi nous défendre dans le cadre de l'occupation par des gens du voyage de terrains du domaine privé, nous avons donc été amenés à faire des constats d'huissier et à procéder à la consultation d'un avocat. Le musée accueille actuellement une magnifique exposition que je vous recommande, mes chers collègues, « Diane Victor, les raisons de la colère », artiste sud-africaine qui n'avait jamais exposé en France et qui a donc choisi Gravelines et qui expose aussi aux Etats-Unis dans d'autres grands musées. Là aussi, nous participons. Fourniture et livraison de foin pour notre centre équestre, la grille tarifaire pour la location de kiosques pour notre marché de Noël donc on est déjà bien évidemment en mouvement pour le marché de Noël et ses 30 ans. Le règlement d'honoraires à Maître Anne-Cécile VIVIEN car, comme vous le savez, notre cession du réseau de fibre optique a été contestée si je puis dire par la concurrence, on va le dire comme cela donc il nous faut assurer notre défense. Nous avons résilié aussi un contrat de prêt à usage pour la salle du Polder à la demande de l'association de triathlon. Une demande de subvention à la Région pour la fête des Islandais aussi, une demande de subvention à la Région pour la libération de Gravelines, ce sera le 80^{ème} anniversaire de la libération de Gravelines, que nous souhaitons commémorer comme il se doit. L'attribution de marchés sans publicité pour l'attribution de différents lots dans le domaine de l'énergie, la grille tarifaire en termes d'animation plage car, vous le savez, nous créons un club plage, donc il nous faut pour ce faire, ouvrir une régie de manière à encaisser les participations. Un contrat de prêt à usage ou commodat pour le Groupe Pascal donc résiliation

du 10 rue Pasteur et intégration des anciens locaux du CASS dans le secteur Aupick. Contrat de prêt à usage ou commodat studio 51 pour l'accueil d'étudiants stagiaires en médecine, toujours notre politique incitative pour l'accueil de médecins. Des dons à la ville de Gravelines, la grille tarifaire pour la restauration scolaire, l'actualisation à compter du 1^{er} septembre 2024. L'attribution de marchés pour la rénovation des salles que tout à l'heure je vous évoquais mais cette fois-ci, tout ce qui est parquets parce qu'il faut que nous puissions réaliser un parquet démontable à la salle Norbert Merlen. Convention d'occupation du domaine public du PAarc du PAavillon pour l'Espace Santé du Littoral dans le cadre de l'accueil de public sur prescription médicale qui pourront utiliser les installations du PAavillon pour les personnes qui ont besoin d'une remise en activité encadrée par les équipes de l'Espace Santé du Littoral. Une demande de subvention à la CAF pour l'extension de la maison de quartier des Huttes, un dossier important donc une demande de subvention de 59 000 €, pour des montants de travaux faut-il le rappeler, pour la maison de quartier Atouts Ville aux Huttes de 150 000 € HT. D'autres sujets également sur le renforcement du pignon de l'école Marguerite Denvers vous savez qu'on avait eu un point de faiblesse qui avait été constaté donc nous avons renforcé ces pignons maçonnés de cette école et aussi des marchés pour l'extension de la maison de quartier des Huttes. Des règlements d'honoraires pour les gens du voyage, j'en ai parlé... Des travaux d'isolation des combles ici pour améliorer la qualité des espaces en termes d'ergonomie pour le personnel auquel nous sommes tout particulièrement attachés, les conditions de travail de nos agents. L'actualisation de la grille tarifaire de la direction des sports, la convention dont je parlais tout à l'heure en conférence de presse avec la société « Enjoy the game » qui prend convention pour l'occupation du PAarc cette année jusqu'à 2026. C'est une nouvelle société qui va exploiter tout cet ensemble de structures aquatiques qui me dit-on, part sur une belle dynamique. L'actualisation de la grille tarifaire à la piscine municipale car il faut aussi qu'on dynamise cette piscine municipale. Le contrat de prêt pour le Chtriman c'est ce weekend vous le savez, on va battre des records, 3 500 participants, cela va venir de partout, cela va être un évènement majeur, en plus on peut suivre cet évènement sur les réseaux sociaux, la course est filmée en continu donc cela va avoir un impact tout à fait conséquent. La grille tarifaire du Centre Mitterrand avec la création chère à mon Adjointe à la culture d'une école municipale de théâtre, c'était comme vous le savez un engagement, les engagements sont faits pour être respectés et c'est ce à quoi nous allons nous mobiliser et le musée, je vous le disais, la vente de catalogues. Une actualité assez importante, pas de problème sur ces décisions, merci.

Monsieur le Maire : Nous passons au « personnel communal », vous avez 6 délibérations, Mr GERAERT.

B. PERSONNEL COMMUNAL :

3. Création des emplois permanents :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Responsable propreté urbaine	C	Agent de maitrise	Temps complet	1
	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Technicien en bureau d'études	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Peintre	C	Adjoint technique	Temps complet	2
Atsem	C	ATSEM	Temps complet	1
Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique	Temps complet	3
Agent logistique	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Maître-nageur	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Agent de restauration	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien	C	Adjoint technique	Temps complet	4
Agent de surveillance	C	Adjoint technique	Temps complet	4
Agent d'accueil	C	Adjoint administratif	Temps non complet (20h/s)	1
Agent d'accueil	C	Adjoint administratif	Temps non complet (28h/s)	1
Ouvrier du bâtiment	C	Adjoint technique	Temps complet	2
Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien de la voirie	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent technique de maintenance	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien des locaux scolaires	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'entretien des espaces verts	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent des écoles	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Responsable d'unité	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Agent d'accueil	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Chauffeur	C	Agent de maitrise	Temps complet	1
Animateur	C	Agent de maitrise	Temps complet	1
Responsable d'unité	C	Agent de maitrise	Temps complet	1
Médiateur culturel et patrimoine	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrit au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

4. Création des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil Municipal que les emplois sont créés par l'organe délibérant y compris les emplois non permanents.

Les emplois non permanents de la collectivité sont créés au titre de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique pour accroissement temporaire d'activité.

Les grades correspondants aux emplois créés sont précisés dans le tableau annexé à la présente délibération. Les indices de rémunération seront définis en fonction des échelons des grades créés et selon la nature des fonctions et le profil du candidat. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits sont inscrits au budget.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnement » vote pour.**

5. Recours aux contrats d'apprentissage :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Des besoins ont été identifiés dans la Collectivité dans les services et diplômes repris dans le tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Parcs et jardins	1	CAP/BEPA/Bac Pro aménagements paysagers	2 ou 3 ans
PAARC	1	CAP/BEPA/Bac Pro aménagements paysagers	2 ou 3 ans
Parcs et jardins	1	BTSA Aménagements paysagers	2 ou 3 ans
Ateliers municipaux	2	CAP Monteur en installations sanitaires/ BP monteur en installations de génie climatique	2 ou 3 ans

		et sanitaire/ Bac Pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	
Ateliers municipaux	1	CAP Electricien/ BP Electricien/ Bac Pro MELEC/ BTS Electrotechnique	2 ou 3 ans
Ateliers municipaux	2	CAP Peintre applicateur de revêtements/ BP Peintre applicateur de revêtements/ Bac Pro Aménagements et finitions du bâtiment	2 ou 3 ans
Base Nautique	1	BPJEPS Voile ou char à voile	1 an
Attractivité	1	BTS Communication/ Bachelor chargé de communication	1 an ou 2 ans

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour les diplômés et services définis ci-dessus.
- D'autoriser la reconduction du contrat d'un an pour les apprentis déjà présents dans la collectivité qui échouent à l'examen du diplôme préparé.

Le Comité Social Territorial a été informé le 18 Juin 2024.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

6. Modification des montants annuels du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des conseillers des APS :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Un arrêté ministériel du 05 octobre 2023 prévoit l'adhésion au Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) du corps des conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse, et par transposition à la Fonction Publique Territoriale, au cadre d'emploi de conseiller des activités physiques et sportives.

Il y a donc lieu de modifier les plafonds annuels prévus pour ce cadre d'emploi par la délibération du 18 novembre 2020 et d'actualiser la délibération sur le régime indemnitaire RIFSEEP du 13 décembre 2017.

Les groupes de fonctions et les montants maximaux pour le cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives sont déterminés comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Pour l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLER DES APS		MONTANTS ANNUELS MAXIMAUX (PLAFONDS)
GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE
Groupe 1	- Directeur - Responsable d'un ou plusieurs services - Chef d'établissement	28 800 €
Groupe 2	- Responsable d'unité - Chargé de mission - Chef de projet - Chargé de projet	23 000 €

- Pour le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.) :

Conseiller des APS	Montants maximaux annuels du C.I.A. (plafonds)
Groupe 1	5 082 €
Groupe 2	4 058 €

Le Comité Social Territorial réuni le 18 Juin 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

7. Mises à disposition de personnel communal :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément aux articles L.512-6 à L.512-17 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant est préalablement informé de la mise à disposition des fonctionnaires de la Commune.

Selon les dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la mise à disposition est réglée par convention signée entre la Mairie et l'organisme d'accueil et fait l'objet d'un arrêté individuel prononçant la mise à disposition après accord du fonctionnaire.

Le Conseil Municipal est informé des modifications concernant les mises à disposition. La liste de l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité concernés est ainsi mise à jour et annexée à la présente délibération. Cette liste précise les noms et grades des fonctionnaires, les

organismes d'accueil, la quotité de temps de mise à disposition, la date de mise à disposition et la durée de la convention.

Il est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique, que les mises à dispositions auprès de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ne donnent pas lieu à remboursement lorsque cela est précisé dans la liste annexée.

Le Comité Social Territorial a été informé de ces mises à disposition le 18 Juin 2024.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

8. Mandat au Centre de Gestion du Nord pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

La Commune de Gravelines a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu du Code Général de la Fonction Publique, du Code de la Commande Publique et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord peut souscrire un tel contrat pour le compte de la Commune, en mutualisant les risques.

Il est proposé de donner mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

La Commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).
- Agents IRCANTEC (régime général) :
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés pourront proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion du Nord et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), la Commune demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnement » vote pour.**

Monsieur le Maire : Merci Mr GERAERT, il y a une délibération qui prend en compte bien évidemment les personnels de Sportica qui sont amenés à être réintégrés donc il nous faut rouvrir les postes pour ce faire, je voudrais donc à cette occasion vous faire un point puisque les choses se stabilisent et sont en train de se conclure alors je rappellerai qu'au lendemain du sinistre 68 salariés de droit privé déduction faite des agents de la ville mis à disposition étaient donc salariés de la Régie. 68 salariés qui ont donc été pour partie mis en activité partielle au lendemain du sinistre pour 1 000 heures par salarié et par année civile, cela représentait le maintien de la rémunération pendant 6 mois soit jusqu'au 25 juin. Voilà ce qui a été validé par le CA de la Régie avec un maintien strictement de la rémunération nette parce que généralement quand vous avez une activité partielle, vous avez une baisse de votre rémunération, la rémunération a été maintenue, donc cela représentait un effort de 600 000 € pour la Régie. On a créé, je me tourne vers mon 1^{er} Adjoint qui s'en est occupé avec les personnels de la ville, une cellule d'écoute psychologique du 29 décembre au 26 juin. 6 cellules d'écoute, un audit des risques psychosociaux, une information régulière des salariés, 11 réunions de secteur, 100 % des salariés reçus par la Mission Emploi de la ville, nombreux contacts avec des organismes, des entreprises, on a essayé de faire en sorte vraiment de dynamiser cette période et le maintien des formations qualifiantes : carte pro, CACES. Il y a 21 solutions qui ont été trouvées pour les salariés depuis le sinistre donc on a eu : 1 fin de CDD, 2 départs en retraite, 2 ruptures conventionnelles, 3 personnes en congés sans solde en cours pour 1 CDI à la Mission Locale, 1 CDD à l'Office du Tourisme d'Agglomération de Dunkerque et 1 CDD à DFDS, et 13 postes donc à la ville de Gravelines. Donc cela nous amène au 1^{er} juillet donc dans quelques jours, il y aura donc un effectif officiel de 58 salariés de droit privé dont 3 départs en retraite prévus avant le 31 décembre se répartissant comme suit : 18 salariés au pôle administratif, 17 au pôle technique et sécurité, 13 au pôle sportif et accueil, 10 au pôle restauration donc au final 40 salariés sont concernés par le licenciement dont 16 départs volontaires, dont ceux qui vont venir à la ville 13 départs à la ville, 1 départ avec promesse d'embauche, 2 départs en CDI. Donc $40 - 16 = 24$, donc 24 personnes qui seront donc licenciées. La notification de licenciement interviendra à compter du 26 juin 2024 hors salariés protégés avec un préavis de 2 à 3 mois selon la situation. Proposition de contrat de sécurisation professionnelle en CSP, dispositif France Travail avec maintien de 75 % du salaire brut pendant 12 à 15 mois, commission de suivi mensuel avec France Travail et inspection du travail pendant 18 mois et avec aussi la Mission Emploi de la ville de Gravelines en soutien avec un point bimensuel sur la situation des salariés face à l'emploi. Les conditions de départ ont été validées par les représentants du personnel, je tiens aussi à le dire dans le cadre d'un contrat non pas unilatéral mais collectif, négocié pour les 40 personnes pouvant être maintenues dans l'emploi donc le plan de sauvegarde pour l'emploi a été approuvé le 24 juin par la Direction Départementale du Travail. L'indemnité légale pour 40 salariés va donc être versée et l'indemnité supra légale pour 28 salariés sera également versée avec un montant fixe par année d'ancienneté, c'est la formule qui a été retenue par les délégués du personnel afin de compenser ce que nous pouvons appeler

la vulnérabilité face à l'emploi et au traumatisme subi, attesté d'ailleurs par un audit sur ce sujet. Voilà donc au 1^{er} septembre, après ces licenciements, la Régie fonctionnera avec 18,2 équivalents temps plein, mais 3 départs sont prévus en retraite dans l'année, il restera donc une quinzaine de personnes donc 3 pour le cinéma, 6 pour le bowling, 3 pour l'entretien et la maintenance, 1 pour le commercial et 4 pour l'administratif. Il y a des contraintes liées au fonctionnement de l'EPIC qui nécessitent tout de même un suivi particulier. Outre les mesures d'accompagnement psychologiques et de retour vers l'emploi engagées par la Régie, les conséquences financières bien évidemment de tout cela seront prises en compte par la ville dans le cadre d'une subvention que nous aurons à vous présenter tout à l'heure pour équilibrer les comptes de la Régie pour pouvoir procéder à ces licenciements et pour pouvoir aussi prendre en compte le déficit antérieur de la Régie au 1^{er} janvier qui s'élevait à 500 000 € environ. Voilà il me semblait important que pour nous-mêmes, vous-mêmes chers collègues et pour la population, qu'il y ait la plus grande transparence qui soit donnée sur ce que nous avons fait collectivement en essayant d'être le plus juste possible dans ce traumatisme vécu par les agents suite à la disparition de leur outil de travail. Pas de souci sur ces délibérations ? Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur le Maire : « Administration Générale ».

C. ADMINISTRATION GENERALE : points 9 à 15 retirés de l'ordre du jour

9. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre**
10. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu**
11. **Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu**
12. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu**
13. **Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes**
14. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**
15. **Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public**

16. Information – Remplacement d'un membre non élu au sein de la Commission Extra-Municipale « Animation et Évènements de la Ville »

Monsieur Bertrand RINGOT, rappelle au Conseil la nomination, en tant que membre non élu, de Monsieur Raymond GELLE au sein de la Commission Extra-Municipale « Animation et Évènements de la Ville ».

Il convient aujourd'hui de le remplacer au sein de cette Commission Extra-Municipale.

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- Monsieur René MARTEL est désigné pour remplacer Monsieur Raymond GELLE au sein de la Commission Extra-Municipale « Animation et Évènements de la Ville ».

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

Monsieur le Maire: Nous avons ensuite 2 adhésions, c'est Mme Karine VANDERSTRAETEN qui va vous les présenter au sein de notre Sivom, 2 communes qui ont souhaité nous rejoindre.

17. SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Adhésion de la Commune d'Eringhem – Avis du Conseil Municipal :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, rappelle que le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme exerce au lieu et place de ses Communes membres :

1. La compétence entretien des espaces verts, dont les terrains de football, hors fleurissement et pose d'illuminations de fêtes de fin d'année hors connexion, pour les Communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe, Steene, Pitgam, Spycker.
2. La compétence de gestion de la fibre optique posée par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme entre les Communes de Bourbourg, Craywick, Gravelines, Loon-Plage, et Saint-Georges-sur-l'Aa.
3. Les compétences suivantes pour le compte des Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Millam, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe :
 - Construction et aménagement des équipements sportifs (excepté la construction de salle polyvalente et de salle de sport) ;
 - Eradication des nuisibles ;
 - Insertion socio-professionnelle des jeunes ;
 - La promotion d'activités de loisirs de plein air, culturelles, sociales et touristiques :
 - La conception et réalisation d'infrastructures, aménagements dédiés et équipements correspondants et éventuellement des bâtiments ;
 - L'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation des opérations ;
 - L'animation et gestion éventuelle des équipements correspondants.
4. La prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie pour la rénovation et la réhabilitation des bâtiments, infrastructures, aménagements et équipements notamment culturels, de loisirs de plein air, sociaux, touristiques et sportifs pour le compte des Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Millam, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Pitgam, Steene, Watten, Wulverdinghe.

La Commune d'ERINGHEM, non adhérente au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, a fait part de son souhait d'adhérer au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

Considérant l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant une Commune à adhérer à un Syndicat pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci,

Considérant la demande de la Commune d'ERINGHEM d'intégrer le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

Par délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 20 Mars 2024, la Commune d'ERINGHEM a sollicité son adhésion au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour les compétences entretien des espaces verts, dont les terrains de football, hors fleurissement et pose d'illuminations de fêtes de fin d'année hors connexion.

Pour ce faire, en application de l'article L.5211-18, I, 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal des Communes de solliciter cette adhésion auprès du Syndicat.

Il convient également de procéder à la modification des statuts du SIVOM afin d'intégrer l'adhésion de la nouvelle Commune au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour les compétences susmentionnées.

En application des articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que le transfert de compétence et l'extension de périmètre puissent être prononcés par arrêté du représentant de l'Etat et que la modification des statuts du SIVOM puisse être effectuée ; il convient de recueillir sur ces points, l'accord du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que celui des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes membres du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-20, L.5211-17, L.5211-17-1, L.5211-4-1, L.1321-1 et L.5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 relatif à la fusion du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Cantons de Bourbourg-Gravelines et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Aa portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Rives de l'Aa et de la Colme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014 relatif au retrait de la compétence « Assainissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 relatif à la création de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 relatif à la prise de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » par la Commune de Spycker ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 relatif à l'intégration des Communes de Steene et Pitgam au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour la compétence « Espaces verts » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022 relatif à la modification du siège du SIVOM et la modification de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'ERINGHEM en date du 20 mars 2024, relative à l'adhésion de la Commune au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer en faveur de l'adhésion au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme de la Commune d'ERINGHEM pour l'exercice, pour son compte, des compétences entretien des espaces verts, dont les terrains de football, hors fleurissement et pose d'illuminations de fêtes de fin d'année hors connexion ;
- de se prononcer en faveur de la modification des statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour intégrer la Commune d'ERINGHEM et les transferts de compétences y afférant comme annexé ;

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

18. SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme – Adhésion de la Commune de Grand-Fort-Philippe – Avis du Conseil Municipal :

Madame Karine VANDERSTRAETEN, rappelle que le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme exerce au lieu et place de ses Communes membres :

1. La compétence entretien des espaces verts, dont les terrains de football, hors fleurissement et pose d'illuminations de fêtes de fin d'année hors connexion, pour les Communes de Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe, Steene, Pitgam, Spycker.
2. La compétence de gestion de la fibre optique posée par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme entre les Communes de Bourbourg, Craywick, Gravelines, Loon-Plage, et Saint-Georges-sur-l'Aa.
3. Les compétences suivantes pour le compte des Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Millam, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe :
 - Construction et aménagement des équipements sportifs (excepté la construction de salle polyvalente et de salle de sport) ;
 - Eradication des nuisibles ;
 - Insertion socio-professionnelle des jeunes ;
 - La promotion d'activités de loisirs de plein air, culturelles, sociales et touristiques :
 - La conception et réalisation d'infrastructures, aménagements dédiés et équipements correspondants et éventuellement des bâtiments ;

- L'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation des opérations ;
 - L'animation et gestion éventuelle des équipements correspondants.
4. La prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie pour la rénovation et la réhabilitation des bâtiments, infrastructures, aménagements et équipements notamment culturels, de loisirs de plein air, sociaux, touristiques et sportifs pour le compte des Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-Plage, Millam, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Pitgam, Steene, Watten, Wulverdinghe.

La Commune de Grand-Fort-Philippe, non adhérente au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, a fait part de son souhait d'y adhérer.

Considérant l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant une Commune à adhérer à un Syndicat pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci,

Considérant la demande de la Commune de Grand-Fort-Philippe d'intégrer le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

Par délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 5 juin 2024, la Commune de Grand-Fort-Philippe a sollicité son adhésion au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour l'exercice des compétences suivantes :

- Construction et aménagement des équipements sportifs (excepté la construction de salle polyvalente et de salle de sport) ;
- Eradication des nuisibles ;
- Insertion socio-professionnelle des jeunes ;
- La promotion d'activités de loisirs de plein air, culturelles, sociales et touristiques :
 - La conception et réalisation d'infrastructures, aménagements dédiés et équipements correspondants et éventuellement des bâtiments ;
 - L'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation des opérations ;
 - L'animation et gestion éventuelle des équipements correspondants.
- La prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie pour la rénovation et la réhabilitation des bâtiments, infrastructures, aménagements et équipements notamment culturels, de loisirs de plein air, sociaux, touristiques et sportifs.

Pour ce faire, en application de l'article L.5211-18, I, 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal des Communes de solliciter cette adhésion auprès du Syndicat.

Il convient également de procéder à la modification des statuts du SIVOM afin d'intégrer l'adhésion de la nouvelle Commune au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour les compétences susmentionnées.

En application des articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que le transfert de compétence et l'extension de périmètre puissent être prononcés par arrêté du représentant de l'Etat et que la modification des statuts du

SIVOM puisse être effectuée ; il convient de recueillir sur ces points, l'accord du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que celui des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes membres du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-20, L.5211-17, L.5211-17-1, L.5211-4-1, L.1321-1 et L.5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 relatif à la fusion du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Cantons de Bourbourg-Gravelines et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Aa portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Rives de l'Aa et de la Colme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014 relatif au retrait de la compétence « Assainissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 relatif à la création de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 relatif à la prise de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » par la Commune de Spycker ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 relatif à l'intégration des Communes de Steene et Pitgam au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour la compétence « Espaces verts » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022 relatif à la modification du siège du SIVOM et la modification de ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Grand-Fort-Philippe en date du 5 juin 2024, relative à l'adhésion de la Commune au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ;

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer en faveur de l'adhésion au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme de la Commune de Grand-Fort-Philippe pour l'exercice, pour son compte, des compétences suivantes :
 - Construction et aménagement des équipements sportifs (excepté la construction de salle polyvalente et de salle de sport) ;
 - Eradication des nuisibles ;
 - Insertion socio-professionnelle des jeunes ;
 - La promotion d'activités de loisirs de plein air, culturelles, sociales et touristiques :
 - La conception et réalisation d'infrastructures, aménagements dédiés et équipements correspondants et éventuellement des bâtiments ;
 - L'acquisition des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation des opérations ;
 - L'animation et gestion éventuelle des équipements correspondants.
 - La prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie pour la rénovation et la réhabilitation des bâtiments, infrastructures, aménagements et équipements notamment culturels, de loisirs de plein air, sociaux, touristiques et sportifs.

- de se prononcer en faveur de la modification des statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour intégrer la Commune de Grand-Fort-Philippe et les transferts de compétences y afférant ;

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme VANDERTSRAETEN, écoutez, moi je me félicite du retour de Grand-Fort-Philippe au SIVOM puisque j'ai connu le départ donc... J'ai le bonheur de connaître le retour, voilà cela a mis un certain temps, le temps de la réflexion mais je crois que c'est positif car cela implique aussi le retour de Grand-Fort dans la Mission Locale donc qui dit retour de Grand-Fort dans la Mission Locale dit aussi participation de l'Etat qui finance 80 % de la Mission Locale, proportionnels à la population de la Mission Locale donc cela conforte aussi notre Mission Locale. C'est quelque chose de positif et je crois que cela a du sens qu'on soit ensemble sur cette thématique car tout ce qu'on fait au SIVOM, cela sert aussi aux Grand-Fort-Philippoises, il y a un travail quand même commun qui se fait. Un des 1^{ers} dossiers de Grand-Fort concernera l'église de Grand-Fort dont il nous faut s'occuper comme nous le faisons pour toutes les communes, les unes après les autres de manière à mettre en valeur notre patrimoine, Madame l'Adjointe à la Culture. Voilà, Eringhem c'est pour la compétence espaces verts donc voilà notre équipe est compétente, elle est reconnue, ils vont partout, c'est une sacrée équipe, on les connaît bien. Et puis c'est vrai que toutes les communes ont tendance à créer et c'est bien davantage d'espaces verts mais tout cela nécessite un entretien et les conditions climatiques ne favorisent parfois pas les choses donc on est amené aussi à renforcer nos équipes du SIVOM. Pas de souci ? Merci pour Eringhem et pour Grand-Fort-Philippe.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité,
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Les subventions, Mme BEAUSSART, quelques mots, c'est une mise à jour.

19. Attribution des subventions 2024 – Actualisation :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 Avril 2024 portant sur l'attribution des subventions 2024 aux Associations.

Le tableau annexé à cette délibération du 11 Avril fixe le montant des subventions attribuées et mentionne la répartition entre le fonctionnement général et les charges de personnel. Or pour 6 Associations la répartition est erronée.

Aussi, il est proposé de rectifier la répartition comme précisé dans le tableau annexé, les montants des subventions restent inchangés.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, pas de souci, c'est clair, adopté à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

- *Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants :*

BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND-FORT-PHILIPPE : Karine VANDERSTRAETEN, Valérie GENEVET.

Monsieur le Maire : Mr DEVOS, vous avez 2 subventions dont celle dont j'ai parlé tout à l'heure, mais d'abord le canoë kayak.

D. SPORTS :

20. Subvention exceptionnelle au Comité Régional des Hauts de France Canoë-Kayak :

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Le Comité Régional des Hauts-de-France de Canoë Kayak s'apprête à organiser les championnats de France de course en ligne et de Paracanoë sur le Stade Nautique Albert DENVERS au PArc des Rives de l'Aa, en collaboration avec l'Association « Gravelines Kayak VA'a », du 10 au 14 juillet 2024.

3 000 athlètes des cadets aux vétérans, des accompagnateurs et des supporters issus de 17 régions métropolitaines sont attendus. Ce Championnat se tiendra juste avant les Jeux Olympiques de Paris et attirera quelques têtes d'affiches en préparation.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt pour la Ville à accueillir un tel événement et aussi afin d'aider le Comité Régional des Hauts-de-France de Canoë Kayak à faire face aux dépenses importantes liées à l'organisation de cet événement, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de **8 000 €**.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

21. Subvention à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs :

Monsieur Christian DEVOS, rappelle au Conseil Municipal que la Ville a confié la gestion et l'exploitation de Sportica et de ses annexes à la RGESL depuis le 1^{er} mai 2010 et qu'elle lui impose dans ce cadre des contraintes de fonctionnement liées à l'accès gratuit des équipements sportifs notamment pour les associations et les écoles gravelinoises, l'accueil des stages sportifs et de diverses manifestations organisées par la Ville.

Le bâtiment principal de Sportica a été détruit par un incendie le 25 décembre 2023. Malgré ce sinistre, la Ville demande à la RGESL d'assurer une continuité des activités qui peuvent être maintenues dans leurs locaux initiaux, par exemple le bowling et le cinéma ou dans des locaux spécialement réaménagés en conséquence comme c'est le cas pour les arts martiaux.

Par délibération en date du 11 avril 2024, la Ville de Gravelines a délibéré pour aider la RGESL à gérer les conséquences du sinistre sur les engagements et les relations contractuelles avec les clients et fournisseurs. Une partie du personnel a été placé en chômage partiel et un accompagnement des salariés a été organisé notamment pour la recherche d'emploi.

Devant les conséquences de la perte d'une majeure partie de son outil de travail, la RGESL a été contrainte de présenter un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Afin de permettre à celle-ci de faire face aux obligations financières imposées par les accords signés dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'établissement une subvention d'un montant de **1 993 100 €**.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr DEVOS pour ces 2 délibérations importantes je vous le disais pour les salariés et puis aussi pour le canoë kayak que je tiens à remercier, à la fois la Ligue et le club de Saint Laurent Blangy et la Fédération pour la confiance car ils misent beaucoup sur notre stade nautique pour leur compétition. J'ai d'ailleurs pu me rendre sur le stade nautique avec notre collègue Modou FALL qui souhaitait saluer ses compatriotes si je puis dire Sénégalais qui vont avoir la chance de participer aux Jeux Olympiques et qui ont choisi le PArc pour s'y entraîner donc à la fois pour le volet JO et à la fois aussi pour le volet para olympique, donc on accueille 2 athlètes qui sont venus ce weekend. On a pu discuter avec eux et procéder à l'échange de quelques cadeaux et j'étais assez satisfait quand ils m'ont dit que pour l'un d'entre eux, Champion d'Afrique, le stade nautique du PArc n'avait rien à envier au stade nautique de Vaires sur Marnes où vont se dérouler les JO. Je vous avoue que j'ai passé une bonne fin d'après-midi, il faut peu de choses dans la vie parfois... Modou FALL était témoin de sa satisfaction de s'entraîner là, et c'est d'ailleurs l'épouse du Président du club de Saint Laurent Blangy qui a fait les JO de Séoul en 1988 qui entraîne ces athlètes Sénégalais donc tout cela crée des liens si vous voulez... Il ne manque plus que l'hébergement mais vous avez vu que cela arrivait donc tout cela va se multiplier, l'idée c'est que ça se multiplie mais cela passe par des liens avec les personnes dans les clubs, les départements, les comités départementaux, les ligues etc... Voilà, je salue ceux qui sont engagés aussi sur l'aviron, mais cela passe par tout cela quoi... Voilà, adopté merci.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

« Gravelines Passionnément » vote pour.

- *Ne participent pas au vote : Bertrand RINGOT, Marylène BEAUSSART, Christelle DENEUVILLE, Julien VEYER, Daniel WILMOT, Claudine BARBIER, Alain BOONEFAES, Karine VANDERSTRAETEN*

Monsieur le Maire : La mesure de carte scolaire, c'est Valérie GENEVET qui va rapporter en nous expliquant un peu les raisons de tout cela.

Madame GENEVET : Merci Monsieur le Maire, cette année encore nous connaissons pour la rentrée 2024 la fermeture de 2 classes : l'une au groupe scolaire Michelet/Islandais et l'autre élémentaire Anatole France.

E. EDUCATION :

22. Mesures de carte scolaire, rentrée scolaire 2024/2025 – Retraits d'emplois pour les écoles Anatole France et Michelet/Islandais :

Madame Valérie GENEVET, expose au Conseil :

Par courrier en date du 28 Février 2024, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Nord, a informé la Ville qu'à l'issue de l'ensemble des consultations réglementaires, il a prononcé les mesures suivantes :

- **Groupe scolaire MICHELET/ISLANDAIS :**
 - le retrait d'un emploi élémentaire

- **École élémentaire ANATOLE FRANCE :**
 - le retrait d'un emploi élémentaire

Ces mesures sont applicables à la rentrée de septembre 2024.

Il est proposé d'émettre un **avis défavorable** aux retraits d'emplois.

La Commission Extra-Municipale « Education » a émis :

- Un avis **défavorable** aux retraits d'emplois au groupe scolaire MICHELET/ISLANDAIS et à l'école élémentaire ANATOLE FRANCE à la rentrée de septembre 2024.

Madame GENEVET : Quelques éléments d'explication, au niveau Départemental on constate une diminution conséquente du nombre d'élèves en septembre 2023 dans les écoles publiques du Département, l'effectif a été de moins 4 645 élèves, sur notre commune, on n'y échappe pas de 2018 à 2023, nous avons une perte de 108 élèves en 5 ans, ce qui est conséquent. De ce fait à la rentrée pour l'école Anatole France l'effectif prévisionnel est de 165 élèves pour 7 classes soit une moyenne de 23,5 élèves par classe. Pour le groupe Michelet/Islandais l'effectif prévisionnel à la rentrée 2024 est de 72 élèves pour 3 classes soit une moyenne de 23,66. Il est à noter que les directives interministérielles fixent la moyenne à 23 élèves par classe donc malgré cet explicatif, il est proposé d'émettre un avis défavorable au retrait des emplois.

Monsieur le Maire : Merci Mme GENEVET, la démographie, on en parle souvent, c'est une réalité, à l'horizon 2040 sur le Littoral Hauts de France c'est moins 80 000 habitants, projection de l'INSEE. Je rappelle qu'en 2001, nous étions 210 000 dans la CUD nous sommes aujourd'hui 192 000, donc 18 000 personnes de moins et je vous rappelle aussi qu'il y a 20 ans nous avions 2 fois plus d'enfants dans les écoles de Gravelines mais ce phénomène vous pouvez le transposer à toutes les communes globalement. C'est un phénomène de démographie, de baisse bon après l'espoir bien évidemment c'est qu'avec le renouveau économique, on va

l'appeler comme cela, nous arrivions progressivement à stabiliser, voire inverser la courbe avec 400 logements à la gare par exemple, je prends le pari tout de même que nous devrions avoir quelques enfants, à moins que Verkor n'embauche que des personnes qui ne sont plus en âge d'avoir des enfants, ce que je ne pense pas donc je fais le pari que les choses vont s'inverser mais le cycle de la démographie c'est un long cycle donc il faut parfois une génération pour inverser la tendance. Donc je rappelle qu'on a fait le choix de maintenir nos écoles donc par rapport à ce que je viens de vous dire, en se disant les choses vont s'inverser, donc on n'a pas intérêt à fermer une école car on n'arrivera pas à la réouvrir car à partir du moment où vous fermez une école déjà le signal n'est pas extra, mais ensuite pour la réouvrir après c'est affecté à autre chose donc c'est terminé... Donc on fait le pari que les choses vont pouvoir s'inverser, je pense personnellement que vu les volumes d'emplois quand même, 3 usines de batteries c'est au minimum 5 000 personnes qui vont venir travailler sur le Gravelinois au sens large Gravelines, Saint-Georges, Bourbourg, Craywick, les personnes pour un certain nombre vont vouloir scolariser même s'ils n'habitent pas Gravelines leur enfant à Gravelines, vont vouloir placer leur enfant en crèche à Gravelines, je pense qu'on devrait même à un moment donné peut-être mais on y travaille on a d'ailleurs une réunion prochainement sur tout ce qu'on doit faire pour être au niveau. À la fin de l'année, Verkor c'est 300 personnes qui vont être là, qui vont travailler, SNF dans 6 mois, 1 an c'est 200 personnes, cela fait déjà 500, Clarebout c'est 300, cela fait 800 donc à un moment donné tout cela va forcément, du moins c'est ce que je pressens, va forcément se traduire dans la fréquentation des écoles, Madame l'Adjointe à l'éducation. Voilà il nous faut prendre acte tout simplement même si nous émettons un avis défavorable bien évidemment.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Emet un **avis défavorable** aux retraits d'emplois au groupe scolaire MICHELET/ISLANDAIS et à l'école élémentaire ANATOLE FRANCE à la rentrée de septembre 2024

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre « Culture - patrimoine - relations extérieures » avec un satisfecit tout d'abord sur le gala de l'école de danse, je crois que chacune et chacun s'est accordé pour dire que c'était un grand cru comme ils le sont tous chaque année mais c'est vrai qu'il y avait quand même une prestation de grande qualité, on a senti une belle convivialité dans tout cela qui fait plaisir. Madame l'Adjointe, 3 délibérations.

Madame KERCKHOF : Merci, Monsieur le Maire. Justement vous disiez un apport d'enfants dans les écoles, les établissements scolaires et certainement aussi au centre artistique Monsieur le Maire, il y a 500 personnes : enfants, adultes, ados inscrits au centre artistique et Anabelle et moi étions juste avant à l'exposition des arts visuels, je vous invite à aller voir chers collègues, jusqu'au 14 juillet, il faut prendre 2 heures tellement il y a de production, tous les modes d'expression sont représentés, on y est resté ½ heure on a rien vu et les parents qui étaient là sont enchantés de ce qui se passe là-bas donc je fais de la publicité pour que vous alliez tous voir l'exposition.

F. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

23. Modification du Règlement Intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au Conseil Municipal qu'un règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand a été adopté par délibération du 1^{er} Juillet 2014 et modifié par délibération du 22 Septembre 2016.

Le règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand nécessite quelques modifications, notamment l'ajout dans les différents chapitres du règlement intérieur, de l'entité « Ecole Municipale de Théâtre », en complément des Ecoles Municipales des Arts Visuels, Musique et Danse, en raison de la mise en place d'une Ecole Municipale de Théâtre à partir de la rentrée scolaire 2024-2025.

Il est également ajouté dans l'article 1-2-3 Dossier d'inscription que dans le dossier d'inscription, une photo est à fournir et il est enlevé l'obligation d'un certificat médical pour l'Ecole Municipale de Danse et les Ateliers de Sensibilisation.

Des modifications sont également apportés dans l'article 1-2-4 qui concerne les tarifs. Il est ajouté que : *Les seules modalités de remboursement de l'inscription sont : l'impossibilité pour l'élève de suivre le cours en raison de son planning scolaire ou périscolaire (à signaler par courrier dès le second cours sous peine de ne pouvoir se faire rembourser), et l'annulation d'un stage en raison de l'absence de l'encadrant.*

Un élément est ajouté dans l'article 2-5 : avertissement et renvoi d'un élève : *Il est attendu que tout élève adopte un comportement respectueux et adapté aux règles du vivre ensemble afin d'éviter un avertissement ou un renvoi définitif par l'équipe de direction et les professeurs sans remboursement des frais d'inscription.*

Egalement ajouté, un article 3-8 mentionnant l'assurance « Responsabilité Civile » souscrite par la Ville.

Un article 4-4 : « Ecole de Théâtre » est ajouté : *Les cours de théâtre ne nécessitent pas de matériel spécifique en dehors d'une tenue confortable pour les répétitions et d'éventuelles consignes de tenues vestimentaires pour les répétitions et représentations. Du matériel de récupération pour les accessoires, les décors, les costumes, pourra être sollicité, dans la mesure des possibilités des élèves.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

24. Subvention exceptionnelle à l'Association Gravelinoise des Amis de la Médiathèque :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil Municipal que l'Association Gravelinoise des Amis de la Médiathèque a le projet d'organiser un rallye photo en 2024 de Gravelines-centre à la plage de Petit-Fort-Philippe.

Le rallye sera ouvert aux photographes amateurs, de Gravelines et extérieur. L'objectif est de valoriser les richesses patrimoniales et naturelles de la Ville de Gravelines en proposant un parcours avec les lieux présélectionnés.

Le parcours sera mis en place en partenariat avec les guides du patrimoine qui s'assureront de l'ouverture et de l'accessibilité des lieux.

Les participants au rallye auront des thèmes et devront les illustrer par une photographie.

Un jury constitué de 3 photographes professionnels et d'un membre de l'atelier photo se réuniront pour évaluer les photos et les trois premiers lauréats recevront un prix.

Une valorisation des photographies à destination du tout public sera effectuée par une exposition virtuelle ou physique, de façon à montrer les différents sites représentatifs de Gravelines.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 €** afin de soutenir le projet de cette Association.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

25. Subvention exceptionnelle 2024 à l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial » :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Les Villes propriétaires d'un beffroi du Bien Sériel « Beffrois de Belgique et de France » doivent répondre aux obligations liées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en mettant en place une démarche de plan de gestion.

Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien et porte sur les thématiques de la protection, la conservation, l'aménagement urbain, la valorisation et la coopération ceci afin d'assurer le maintien de la Valeur Universelle et exceptionnelle du bien.

Après l'élaboration du plan de gestion, pour lequel la Ville de Gravelines a contribué financièrement à hauteur de 1 500 euros en 2017 et 2018, il s'agit depuis de mettre en œuvre les actions validées par l'ensemble des collectivités propriétaires de Beffroi, la Ville de Gravelines approuvant également les axes de travail du plan de gestion.

Des rapports périodiques pour les beffrois sont établis avec les axes prioritaires suivants :

- Recensement des objets mobiliers, bonnes pratiques pour le suivi annuel du bien ;
- Finaliser les protections au titre des Monuments historiques en faveur d'un classement ;
- Développement d'un propos commun sur les valeurs du patrimoine mondial ;
- Elaboration d'outils partagés ;
- Sensibilisation des élus et techniciens au patrimoine mondial ;
- Inventaire des perspectives majeures indispensables au maintien de la valeur universelle exceptionnelle ;
- Charte d'engagement des gestionnaires ;
- Création de nouveaux supports de communication.

L'Etat, à travers les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, a souhaité confier à l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial (siège social : Hôtel de Ville – Place des héros – 62000 Arras) la conduite du plan de gestion.

Une subvention pour l'année 2024 est sollicitée par l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial » à hauteur de **1 500 euros** par an.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Gravelines, propriétaire d'un des beffrois du bien sériel, contribue financièrement par une subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros) en 2024 à l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial ».

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF, satisfecit pour ces délibérations notamment pour la création de l'école de théâtre qui était attendue par les membres de la commission Culture et par les élus en charge de cette délégation. Donc chose promise, chose due, Madame l'Adjointe...

Madame KERCKHOF : Toujours tenir ses promesses !

Monsieur le Maire : Voilà, voilà... Vous voyez, c'est fait, il faut parfois un peu de patience mais on finit par réaliser nos 110 propositions sur lesquelles nous nous sommes engagés. C'est notre livre de chevet, mes chers collègues, les 110 propositions, voilà...

Madame KERCKHOF : Numéro 69...

Monsieur le Maire : Numéro 69, écoutez on en prend bonne note. Adopté je vous en remercie.

Monsieur le Maire : « Petite enfance – enfance et jeunesse » comme je vous le disais, une délégation, même si elles le sont toutes, mais compte tenu de ce qui va se passer, à fort enjeu, Mme DEVOS.

G. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

26. Entente communale Gravelines/Grand-Fort-Philippe - Relais Petite Enfance :

Madame Aurore DEVOS, expose au Conseil :

C'est en 2022 que la CAF du Nord développe un nouveau cadre d'intervention : la Convention Territoriale Globale (CTG), qui traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La CAF avait souhaité favoriser l'échelle intercommunale en opérant un découpage du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Gravelines appartient au périmètre CUD Ouest avec les villes de Loon-Plage, Bourbourg, Craywick, Grand-Fort-Philippe, Saint-Georges-sur-l'Aa et Spycker.

Effective depuis le 1^{er} janvier 2023, la CTG prévoit dans un premier temps de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination de l'offre « Petite Enfance » sur le territoire à destination des habitants.

La Ville de Grand-Fort-Philippe n'a plus son Relais Petite Enfance (RPE), les familles et professionnels ne disposent donc plus de lieu leur permettant d'être renseignés et accompagnés dans leurs démarches et/ou pratiques.

En accord avec les axes de la CTG, il est proposé d'engager les Villes de Gravelines et de Grand-Fort-Philippe dans une entente communale, laquelle permettra aux administrés Grand-Fort-Philippoises d'avoir accès aux services du RPE de Gravelines.

Les actions menées par le RPE en faveur des Grand-Fort-Philippoises pourront ainsi être intégrées à ses bilans CAF. De la même manière, les professionnels de la petite enfance apparaîtront sur sa base de données diffusable aux familles en recherche d'un mode de garde. L'ensemble des actes réalisés au bénéfice des Grand-Fort-Philippoises seront valorisés dans les demandes de renouvellement de l'agrément CAF du RPE de Gravelines et des financements y étant liés.

Conformément aux articles L.5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de constituer une entente communale entre Gravelines et Grand-Fort-Philippe dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans une convention dont il est proposé d'autoriser la signature.

Les questions d'intérêt commun seront ainsi discutées au sein d'une conférence composée de 3 représentants de chacun des Conseils Municipaux dont il convient de procéder à l'élection.

Il est ainsi proposé de désigner pour représenter la Commune au sein de la conférence :

- La Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et à l'Enfance
- L'Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse

- L'Adjointe au Maire en charge de l'Education

Il est proposé au Conseil de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Comité Social Territorial réuni le 18 Juin 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DEVOS, comme je vous le disais, opération intéressante cette mutualisation avec la commune de Grand-Fort, après l'adhésion au Sivom de Grand-Fort, pour autant l'émulation est toujours là donc je ne saurais oublier de vous rappeler le Challenge paddle du samedi 6 juillet, veille de cet éventuel 2^{ème} tour des élections législatives, histoire d'avoir l'occasion de se mettre au frais donc je vous invite toutes et tous à vous entraîner, mes chers collègues, pour participer car si nous voulons avoir une chance de gagner, il faut quand même qu'il y ait des compétiteurs en nombre, les agents sont bien évidemment les bienvenus, ce n'est pas limité aux élus. Adopté, je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Mme DUBOIS, vous avez une délibération sur « Cité Jardins ».

H. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

27. Subvention exceptionnelle à l'Association « Cité Jardins » :

Madame Marie-Madeleine DUBOIS, expose au Conseil :

L'Association « CITE DES JARDINS » est une Association gravelinoise regroupant les 270 jardiniers cultivant les jardins mis à disposition par la ville.

L'Association souhaite organiser un déplacement à BAILLEUL et LILLE afin de permettre à ses adhérents de visiter le conservatoire botanique national et le jardin des plantes qui mènent des missions d'intérêt général notamment le développement et l'amélioration des connaissances, l'information et la sensibilisation au service de la flore et des habitants.

L'objectif est de mobiliser une cinquantaine de personnes pour ce déplacement. Le budget du projet est de 2 650 €.

Aussi, il est proposé au Conseil de verser à cette Association, pour l'organisation de celui-ci, une subvention exceptionnelle de 400 €.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DUBOIS, se féliciter du dynamisme de l'association « Cité Jardins » qui assure une présence dans différents espaces, qui entretient ces espaces... Il y a de plus en plus de Gravelinois aussi qui cultivent leur jardin, il faut s'en féliciter, adopté, pas de souci.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre « Travaux, Aménagement », Mr NOTEBAERT vous avez 2 délibérations.

I. TRAVAUX – AMENAGEMENT :

28. Convention de coopération et de partenariat financier avec la CUD pour la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments et usages communaux :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil que :

La consommation en eau potable des bâtiments publics de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de ses 17 Communes membres s'élève en moyenne à 530 000 m³ par an. A celle-ci s'ajoutent des usages de l'eau liés aux missions des services techniques (arrosage des espaces verts et des terrains sportifs, propreté urbaine, etc).

De par la gestion de leur patrimoine et l'exécution de leurs compétences, les collectivités sont de grandes consommatrices d'eau potable et se doivent par conséquent d'étudier les économies réalisables.

Il est avéré que la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments publics permet de réaliser, par la mise en place d'actions, des réductions de consommation estimées entre 20% et 30%.

Dans ce cadre, la CUD, qui s'est engagée dans une démarche de sobriété en eau, propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un marché de diagnostics et d'études d'économie. Cette démarche a pour objectif de réaliser des économies d'échelles en recourant à un prestataire unique permettant ainsi d'atteindre le seuil plancher de financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Ce marché a pour objet, d'une part, la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments municipaux et communautaires et, d'autre part, l'établissement de recommandations en vue de réduire les consommations voire de proposer des usages d'eaux non-conventionnelles afin de substituer l'utilisation de l'eau potable dans les usages qui en sont faits.

Le projet de convention de coopération et de partenariat financier annexé prévoit le remboursement, sur présentation d'un récapitulatif, des dépenses avancées par la CUD par poste et après soustraction des subventions obtenues par la CUD pour la réalisation de ces prestations.

Afin d'initier la démarche de réalisation des diagnostics d'économie d'eau par ses Communes membres, la CUD va prendre en charge le financement du diagnostic de 3 bâtiments par commune ainsi que les frais supportés pour la supervision, la gestion administrative et financière du marché public, ainsi que la réalisation des démarches auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CUD,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention annexée et tous les documents éventuels inhérents à cette opération.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

29. Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 – Attribution de la subvention 2024 – AGUR :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle l'obligation résultant des dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé au Conseil les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

La Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Etat ont initié en 1972 la création de l'Agence d'Urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque (AGUR) sous forme d'une association loi 1901, afin de permettre que soient menées observations, analyses, recherches et réflexions dans l'intérêt commun de chacun des membres de l'association.

Par ailleurs, la loi « ALUR » a conforté le rôle des agences comme outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires et élargi de manière significative leurs missions, notamment pour les actions suivantes :

- Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale,

- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les SCoT et les PLUI,
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

La Commune de Gravelines a identifié au sein du programme de travail partenarial des thématiques présentant un intérêt communautaire et justifiant sa participation financière au programme pour la période 2024-2026. En effet, dans un contexte de forte mutation du territoire liée au développement industriel à venir, la Ville souhaite engager différentes réflexions notamment sur des projets d'aménagement urbain et sur leur impact sur les sujets de l'enfance et de la petite enfance.

Ainsi l'Agence va procéder notamment aux projections d'effectifs dans les écoles au regard des projets d'aménagement urbain en cours, accompagner la Commune sur différents projets urbains dont celui du Pont de Pierre et procéder à la concertation sur les projets de végétalisation des écoles.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'AGUR pour un montant de 22 500 € au titre de l'année 2024.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr NOTEBAERT donc sur les bâtiments pour Gravelines je posais la question à notre DGST, de votre côté vous avez réfléchi un peu aux bâtiments qu'on pourrait choisir pour les économies d'eau ?

Monsieur NOTEBAERT : Une analyse avait été faite, je ne vais pas les nommer de suite mais une analyse avait été faite donc on sait prioriser les choses donc on va regarder cela, en tout cas on a le diagnostic qui nous permet de faire les choix.

Monsieur le Maire : Parfait, merci. Pas de souci, adopté.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Je vous propose une délibération sur l'indemnisation des membres du jury des architectes Mme DENEUVILLE pour l'installation d'un espace événementiel sur le site du PAarc.

30. Concours de maîtrise d'œuvre – Construction d'un espace évènementiel polyvalent sur le site du PAarc de l'Aa – Indemnisation des membres du Jury :

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 21 mars 2024 relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace évènementiel polyvalent sur le site du PAarc de l'Aa.

Il est proposé de modifier le montant de l'indemnisation des maîtres d'œuvre, membres du jury pour le fixer à 453,00 € HT, soit 543,60 € TTC, par réunion du jury, (suivant les tarifs pratiqués par la MIQCP – Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), en sus du remboursement des frais de transport.

Le rapport a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité ».

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE, toute peine mérite salaire, voilà... C'est l'objectif de cette délibération. Adopté.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Chapitre « Affaires foncières et patrimoniales », Mr WILMOT vous avez 2 délibérations.

J. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

31. Acquisition au Groupe Invest Immo – Parcelles AY n^{os} 245, 246, 248, 252, 255 et 257 :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Le groupe INVEST IMMO, représenté par Monsieur LORNIER, porte un projet immobilier consistant en la construction de 85 logements collectifs sis rue du Capitaine Laridant.

Dans le cadre dudit projet, il a été convenu que soit transférée, à la Commune, la propriété des parcelles cadastrées section AY n^{os} 246, 252, 255 composant l'emprise du parking et celles référencées 245, 248 et 257 en prévision de l'aménagement d'un chemin piéton.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter la cession gratuite, par le groupe INVEST IMMO à la Commune, des parcelles cadastrées Section AY n^{os} 245, 246, 248, 252, 255 et 257.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

32. Vente à RTE – Parcelles AB n^{os} 34,39,44 et 84 :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Dans le cadre du projet de création du futur poste électrique de Flandre-Maritime, RTE sollicite la commune pour acquérir les parcelles cadastrées section AB n^{os} 34, 39, 44 et 84 sises sur la Commune de Saint Georges sur l'Aa.

Libres d'occupation et sans affectation particulière, la Commune a répondu favorablement à cette demande.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 22 avril 2024.

Il est donc proposé au Conseil de céder, à RTE, lesdites parcelles de terrain non bâties, d'une superficie totale de 11 683 m² moyennant le prix fixé par le service France Domaines, à savoir 19 000 euros.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci, Mr WILMOT. Je précise que pour la 32, RTE va donc recréer une nouvelle SPA pour la modique somme d'environ 5 millions d'euros, ce qui explique qu'on n'ait pas cherché à faire monter les enchères, voilà il faut trouver un équilibre dans les efforts fournis par chacun, voilà, adopté merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Action sociale » une délibération importante qui s'est rajoutée, les Oyats et le CASS ont souhaité se porter candidats, Mme BLEUEZ.

K. ACTION SOCIALE :

33. Création d'un centre de ressources territoriales pour personnes âgées – Candidature du CASS et des Oyats :

Madame Josée BLEUEZ, informe le Conseil Municipal que l'ARS Hauts-de-France a lancé un appel à candidature à destination des EHPAD et services à domicile pour la création de Centres de Ressources Territoriaux (CRT) pour personnes âgées sur la base de l'article 47

de la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 et l'article D.312-155-0 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La mission de ces CRT est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile lorsque l'accompagnement classique assuré par un service d'aide ou de soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de rester chez elles. Elle vise également à accompagner les professionnels en charge de leur accompagnement par une mission d'appui.

Les modalités d'intervention des CRT se déclinent en deux volets à mener conjointement :

- Une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisées ou de locaux adaptés) ;
- Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

L'EPHAD les Oyats et le CASS se portent candidats conjointement pour la création d'un CRT pour les personnes âgées avec pour objectif :

- de répondre aux besoins de la population âgée, dans le respect de ses choix de vie ;
- d'améliorer la continuité de la prise en charge en palliant les défaillances constatées ;
- de renforcer les liens ville / institutions / hôpitaux et de décloisonner les services ;
- de lutter contre l'isolement des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers du grand âge ;
- d'optimiser les moyens existants.

Les candidats retenus pourront bénéficier d'une dotation annuelle de l'Agence Régionale de Santé de 400 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'afficher, par la présente délibération, son soutien à la candidature de l'EPHAD et du CASS pour la création d'un Centre de Ressources Territorial pour personnes âgées, ce projet représentant une opportunité d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées en difficultés sur le territoire.

Madame BLEUEZ : On peut rajouter qu'il est prévu la création de 43 CRT sur les Hauts de France d'ici 2028. 18 ont déjà été autorisés, la date butoir du dépôt des candidatures c'est au 30 juin et la date butoir de notification de la décision c'est le 6 décembre donc cela va arriver assez rapidement et ensuite il y aura la mise en œuvre. C'est vraiment un projet qui permet de répondre au projet de vie des personnes âgées avec le souhait de vieillir chez soi qui est exprimé par une majorité de Français. On vient s'interroger sur l'évolution des modes d'accompagnement. Ce CRT permet vraiment de casser le fonctionnement en sillon entre les acteurs du médicosocial et éviter les ruptures des parcours des personnes âgées. Ce CRT se positionne comme un acteur incontournable du virage domiciliaire.

Monsieur le Maire : Merci Mme BLEUEZ, il y a plusieurs candidatures donc il faut qu'on milite pour notre candidature on a un travail à faire un peu collectivement, voilà on va réfléchir à ce qu'on peut faire, essayer d'écrire en tant que Conseiller Départemental, essayer de faire un certain nombre de choses pour pousser un peu ce dossier, merci adopté.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Nous passons aux « affaires budgétaires et financières » je vais laisser dès maintenant la présidence du conseil à mon 1^{er} Adjoint comme il est de coutume, à la fois pour le compte de gestion et le Compte Administratif. Mr MERLEN, si vous voulez prendre la présidence, merci.

(Monsieur le Maire quitte provisoirement la salle du Conseil)

Monsieur MERLEN : Merci Monsieur le Maire. « Affaires budgétaires et financières » donc nous avons la présentation du compte de gestion 2023 qui n'est ni plus ni moins que le rapport du Percepteur.

L. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

34. Présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2023 :

Monsieur Julien VEYER, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Comptable Public, ci-annexé.

Il est proposé au Conseil d'adopter ce Compte de Gestion.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur MERLEN : Je pense qu'il n'y aura aucune objection sur ce rapport du Percepteur donc je pense qu'on peut l'adopter à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur MERLEN : Pour le CA 2023, je vais laisser la parole à notre collègue, Julien VEYER.

35. Compte Administratif 2023
- Rapport de présentation

Monsieur Julien VEYER, présente le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil de l'adopter.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : L'article 17 du chapitre 3 de la loi de programmation des finances publiques 2023/2027 précise que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction de déficit public et de maîtrise de la dépense publique avec un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de + 4,8 % en 2023. Pour la commune de Gravelines entre 2022 et 2023 c'est + 2,54 % ce qui démontre s'il en était besoin le travail conséquent qui a été réalisé par les services puisque nous sommes plus de 2 points en deçà de l'évolution annuelle moyenne. À compter de 2023, le suivi de cet objectif sera exercé par le Haut Conseil des Finances Publiques Locales dont la 1^{ère} session s'est tenue le 22 septembre 2023, celui-ci vérifiera que l'objectif est respecté au niveau national pour la strate concernée. Notre commune est dans la strate commune : établissements publics de coordination intercommunale à fiscalité propre et établissements publics territoriaux dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2022 sont supérieures à 40 millions d'euros. Il faut également rappeler les fortes contraintes budgétaires imposées à la commune sous la forme d'un prélèvement par l'Etat sur la fiscalité directe et un prélèvement par la CUD sur la fiscalité reversée. Un simple chiffre 6 805 303 € qui ont été prélevés donc des recettes en moins pour la ville de Gravelines réparties entre la CUD et l'Etat. Donc ces prélèvements sur notre fiscalité ont augmenté de plus de 437 000 € entre 2022 et 2023. Il est également à préciser qu'une aide exceptionnelle énergie piscine de 261 560 € a été versée par la CUD en 2023, celle-ci a été reversée directement à la Régie qui était gestionnaire de la piscine Sportica. Il faut également rappeler que 2023 qui s'est déroulé dans un contexte de poursuite de la guerre en Ukraine, d'évènements climatiques extrêmes, a par conséquent été marquée par une inflation moyenne de 5,7 % atténuée par des mesures gouvernementales et notamment le bouclier tarifaire sur l'électricité. Si l'on compare 2023 à celle de 2022, nous constatons une hausse de + 2,54 % des dépenses réelles de fonctionnement ou 1 394 538 € supplémentaires. À noter que 54,86 % de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement découlent du chapitre 11, les charges à caractère générale et notamment les fluides où l'écart 2022/ 2023 est de + 724 000 €. Conformément aux attentes de l'Etat malgré la crise énergétique et l'inflation, notre commune a donc su maîtriser la hausse de ces dépenses réelles de fonctionnement à + 2,54 % pour un objectif national je l'ai dit tout à l'heure fixé à + 4,8 %. En ce qui concerne notre dette, notre ratio de désendettement est bien en deçà des 12 années recommandées par l'Etat, au 31 décembre 2023 ce ratio est de 3,04 années. Un petit focus sur la dette, l'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 18 867 000 € contre 19 057 000 € en 2022, la capacité de désendettement est donc descendue à 3,04 années en 2023 contre 3,3 années en 2022. Pour rappel, la commune n'a pas levé d'emprunt en 2022 et elle a limité son emprunt en 2023 à 2 millions d'euros. S'agissant maintenant de la section de fonctionnement et l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles 2023 s'élèvent à 56 270 000 €, soit + 2,54 % par rapport au CA 2022. Sur le chapitre 11, nous pouvons constater l'évolution à la hausse des charges à caractère général dont la part conséquente des fluides sur notre budget. L'évolution directe des dépenses de fluides représente 94,59 % de l'évolution globale du chapitre 11 hors fluides les dépenses sont plus que maîtrisées puisqu'elles n'augmentent que de 41 000 € entre 2022 et 2023 avec le même niveau de prestations offert à la population et ce malgré une inflation importante en 2023. 41 000 € je le reprécise également alors que nous avons fait une activité nouvelle puisque nous avons géré les centres aérés au mois d'août. Sur l'analyse de notre masse salariale entre 2022 et 2023, l'évolution de la masse salariale est de + 2,66 % ou + 733 268,44 €. Cette hausse découle principalement des mesures gouvernementales adoptées en 2022 et en 2023 dont l'impact est estimé à 1 145 000 € sur 2023. L'impact en années pleines sur 2023 de la revalorisation du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, l'impact de la revalorisation du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, la reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) en 2023, la revalorisation spécifique des bas de grille des catégories C et B. Cette hausse a été atténuée par une maîtrise des effectifs et

notamment par des départs non remplacés. Le nombre de départs en 2023 : 35 dont 16 ont été remplacés, le nombre d'arrivées en 2023 : 5 soit 14 agents de moins sur l'année 2023. Il est également à préciser que les effectifs des saisonniers entre 2022 et 2023 ont augmenté de 44 saisonniers pour passer et s'établir à 194 en 2023. Sur l'analyse du chapitre 6 pour les associations - 1 063 000 € par rapport à 2022 principalement lié aux efforts demandés aux grosses associations : - 353 000 € à AGIR, - 18 000 € au BCM, - 90 000 € à Atouts Ville sur la subvention de fonctionnement justifié par la reprise en gestion par la commune des centres aérés d'août 2023, - 76 000 € aux associations sportives, mais également aux petites associations - 58 000 € sans oublier la baisse de - 630 000 € au Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme. Pour le CCAS, la subvention augmente de + 144 000 €. Sur le chapitre 67, + 984 000 € par rapport à 2022 la subvention de la commune à la Régie est en hausse de 1 072 560 € par rapport à 2022. Concernant maintenant l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, les recettes réelles de la commune présentent une augmentation entre 2022 et 2023 de + 1 574 000 € ou + 2,55 % qui s'explique principalement par une dynamique des bases d'imposition et par une progression des ventes de produits et de services + 216 000 €. Suite à l'adoption de la loi de finances 2023, les bases d'imposition ont évolué de + 7,1 % par rapport à 2022 auxquelles s'ajoutent de nouvelles constructions ou additions de constructions. Le produit perçu en 2023 est donc de + 577 000 € en impôts locaux et de + 971 000 € en allocations compensatrices, allocations qui sont pour l'instant maintenues soit un total de 1 548 000 € par rapport à 2022. Mais ce gain de fiscalité est atténué par le prélèvement de la CUD sur la fiscalité reversée : DSC et AC à hauteur de 441 000 €. En effet il faut rappeler que dans le cadre du pacte fiscal et financier 2021/2026 notre commune voit sa DSC diminuer chaque année, application d'un mécanisme de lissage permettant une baisse totale de 1 500 000 € à fin 2026 et son AC prélevée de 1/3 du gain de fiscalité de la commune. L'évolution de la DSC et de l'AC entre 2022 et 2023 est de - 141 000 €. Les dépenses réelles 2023 s'établissent à 63 348 000 € soit + 2,55 % par rapport au CA 2022. Sur le chapitre 73 fiscalité, il augmente de 294 000 € ou + 0,67 %. Entre 2022 et 2023 nous observons grâce à la revalorisation des valeurs locatives une augmentation du panier des impôts locaux de + 580 000 €. Il faut rappeler que notre panier de recettes fiscales est prélevé de la contribution au redressement des finances publiques et du FNGIR. Même si la commune garde le pouvoir des taux sur la base imposable, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties n'ont pas évolué depuis 2001. Globalement la fiscalité reversée a baissé de 441 000 €, hors fonds piscine, la fiscalité reversée a baissé de 703 000 € entre 2022 et 2023. Sur l'analyse du chapitre 74, depuis la loi de finances pour 2021, 50 % de nos bases industrielles sont exclues du vote des taux pour être basculées au chapitre 74 sous forme d'allocations compensatrices. Le chapitre 74 évolue donc chaque année du fait de la revalorisation des valeurs locatives mais cette manne certes importante est exclue du vote des taux. Le chapitre 74 augmente de 958 000 € entre 2022 et 2023. Pour conclure sur les recettes de fonctionnement, l'évolution de nos recettes de fonctionnement découle principalement de la dynamique des bases puisque les taux d'imposition locaux restent inchangés depuis 2001 atténués par les prélèvements et reversements de l'Etat et de la CUD. Nous avons vendu sur 2023 pour un peu plus de 872 000 €... Pour 872 006 € pour être précis. Notre épargne brute et notre épargne nette est en progression de + 426 000 € sur l'épargne brute, + 454 000 € sur l'épargne nette, ce qui valide notre stratégie budgétaire. Concernant l'analyse de la section d'investissement, les dépenses d'investissement au CA 2023 sont à hauteur de 11 373 000 € et se décomposent comme suit : le règlement de la dette donc le capital 2 190 000 €, les acquisitions incorporelles 1 761 000 €, la subvention pour le réseau câblé et le BTP CFA 178 000 €, les acquisitions corporelles 1 259 000 €, les travaux 5 985 000 €. Le détail sur les dépenses d'équipement 2023, les crédits ouverts en 2023 étaient de 15 894 000 €, le taux de réalisation donc les mandats effectués 9 183 000 € soit 58 % des crédits ouverts. La liste des principales dépenses : des travaux de voirie à hauteur de 161 000 €, l'acquisition de matériel de

transport 91 000 €, travaux sur l'hôtel de ville 51 000 €, les travaux dans les écoles 261 000 €, les travaux dans les restaurants scolaires 36 000 €, les Chemins de Ronde 343 000 €, réfection des berges 82 000 €, le phare 112 000 €, la restauration des monuments historiques 78 000 €, la rénovation des équipements sportifs 43 000 €, le PAarc 55 000 €, la salle GESLA du Polder 71 000 €, les tennis couverts 43 000 €, Sportica 5 256 000 €, la Mapi 69 000 € pour le remplacement du système d'appel malade, les acquisitions foncières 295 000 € et la réfection des terrains synthétiques et l'éclairage du stade du Moulin 499 000 €. Il y a eu des reports sur 2024 à hauteur de 5 535 000 € soit 35 % des crédits ouverts. La liste des principaux reports de crédit sur 2024 : le plateau multisports de Sportica 2 208 000 € les travaux ont été réalisés avant le sinistre, 206 000 € pour la maîtrise d'œuvre de Sportica, 190 000 € pour le CSU, 173 000 € pour les acquisitions foncières, 120 000 € de travaux dans les écoles, 184 000 € les travaux d'éclairage du stade du Moulin, 264 000 € les travaux à l'hôtel de ville, 125 000 € les restaurants scolaires, 349 000 € l'aménagement de chemins de ronde. Les crédits annulés au 31 décembre 2023 : 1 178 000 € soit 7 % des crédits ouverts. Passons maintenant aux recettes d'investissement. Au CA 2023, les recettes réelles d'investissement sont à hauteur de 9 902 000 € et se décomposent comme suit : l'excédent de fonctionnement capitalisé 5 038 000 €, les subventions d'investissement encaissées 1 530 000 €, le FCTVA perçu 511 000 €, l'emprunt 2 millions d'euros, les dons et legs 6 000 €. Crédits ouverts en 2023 : 14 026 000 €, le taux de réalisation 9 902 000 € soit 70 % des crédits ouverts. Le report sur 2024 : 801 000 € soit 6 % des crédits ouverts, les crédits annulés 3 323 000 € soit 24 % des crédits ouverts. En conclusion, malgré un contexte national et international compliqués la ville de Gravelines présente un CA au 31 décembre 2023 qui permet d'investir pour les besoins futurs de sa population mais aussi et surtout et je souhaite leur rendre hommage, de conserver un haut niveau de service public grâce à l'ensemble des agents de la collectivité alors un grand merci à eux pour leur engagement au quotidien et je ne saurais terminer mon propos sans remercier particulièrement la direction des finances pour leur professionnalisme au quotidien et le travail conséquent réalisé.

Monsieur MERLEN : Merci Monsieur VEYER, avant que nous passions au vote j'aimerais quand même ajouter un petit commentaire à cette présentation puisque comme chaque année l'adoption du CA nous permet d'avoir un regard rétrospectif sur l'année écoulée. Je tiens une nouvelle fois à saluer le travail effectué par nos 2 collègues Julien VEYER et Christelle DENEUVILLE qui en lien avec les services concernés ont élaboré une analyse financière fiable et clairvoyante. Je tiens également à remercier toute l'équipe municipale pour son engagement, les agents communaux pour leur investissement, toutes les associations pour leur dynamisme ainsi que tous les acteurs de l'économie : commerçants, artisans, professions libérales ou chefs d'entreprise. Grâce à nous tous malgré les déboires que nous avons subis, les augmentations de l'énergie, les baisses des dotations, nous maintenons un service public de proximité fort, une attractivité pour notre ville sans faille, un cadre de vie et des services de proximité attentifs et soucieux pour le bien-être de tous, tout cela comme il l'a été rappelé par Julien sans augmentation de la pression fiscale et en continuant le désendettement de notre cité. Nous continuons dans nos objectifs des 110 propositions faites il y a 4 ans dans notre programme de gouvernance. Nous maintenons le cap malgré les incertitudes, les menaces et le contexte politique anxiogène. Merci également au 1^{er} d'entre nous, notre 1^{er} Magistrat, chaque jour nous mesurons depuis plus de 20 ans avec lui son implication, son humanisme et son ambition pour rendre toujours notre ville plus attractive et plus accessible à tous. Courage et sincérité, 2 mots qui soulignent bien notre volonté de satisfaire le plus grand nombre de nos concitoyens, voilà ce que je voulais rajouter à l'analyse de Mr VEYER. Il nous faut maintenant procéder au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Nous l'adoptons à l'unanimité. Nous pouvons rappeler notre 1^{er} Magistrat pour qu'il vienne nous rejoindre.

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle du Conseil)

Monsieur MERLEN : Bien, Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre votre place en vous signalant que votre CA a été adopté à l'unanimité, cher Bertrand.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur le 1^{er} Adjoint, j'ai toujours su que je pouvais compter sur vous ! Bien écoutez merci de votre confiance on essaye de faire au mieux dans l'intérêt général c'est ce qu'il faut avoir en tête en permanence.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain MERLEN :

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Le vote du Compte Administratif a donné les résultats suivants :
 - Votants : 29
 - Suffrages exprimés : 29
 - Pour : 29
 - Contre : /

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer aux délibérations 36, 37 et 38 avec Julien VEYER, s'il vous plait.

36. Affectation des résultats de l'exercice 2023 :

Monsieur Julien VEYER, précise que, suite à l'examen du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du Compte Administratif **2023**.

A la clôture de l'exercice **2023**, le résultat de la section de fonctionnement s'établit à **5 507 150.59 euros**.

Pour la section d'investissement, le résultat 2023 se traduit par un excédent de **1 769 926.64 euros**. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses à hauteur de **5 532 970.70 euros** et des restes à réaliser en recettes à hauteur de **801 304.12 euros**, le résultat d'investissement cumulé se traduit par un déficit de **2 961 739.94 euros**.

Il propose au Conseil Municipal d'affecter à la section d'investissement **4 597 539.94 euros** permettant de couvrir en totalité le besoin de financement de la section d'investissement dont les crédits reportés (2 961 739.94 euros), mais aussi de permettre le financement d'opérations nouvelles à hauteur de **1 635 800.00 euros**, le solde soit **909 610.65 euros** étant reporté à nouveau à la section de fonctionnement.

Ces résultats seront incorporés au Budget Supplémentaire **2024**.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

37. Budget Supplémentaire :

Monsieur Julien VEYER, présente au Conseil le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil de l'adopter.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : Le Budget Supplémentaire a principalement pour objet d'incorporer les résultats de l'exercice précédent ainsi que les crédits d'investissement 2023 à reporter sur l'exercice 2024.

Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 612 048.65 €	3 525 651.00 €
Investissement	7 668 770.70 €	7 668 770.70 €
Total du budget	12 280 819.35 €	11 194 421.70 €

Ce Budget Supplémentaire prend en compte l'affectation des résultats 2023 décidée par le Conseil Municipal le **26 juin 2024** soit **5 507 150.59 €** répartis de la façon suivante :

- ✓ **2 961 739.94 €** destinés à couvrir les restes à réaliser (4 731 666.58 €) déduction faite de l'excédent d'investissement (1.769 926.64 €) ;
- ✓ **1 635 800.00 €** de dotation complémentaire en réserve pour des opérations nouvelles d'investissement ;

→ **909 610.65 €** correspondant à l'excédent final 2023 étant reporté à nouveau à la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser sont à hauteur de **5 532 970.70 €** en dépenses et **801 304.12 €** en recettes.

Abstraction faite des crédits reportés et des résultats affectés, le Budget Supplémentaire se présente comme suit :

Section de Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Fonctionnement		
Dépenses	2 425 651.00 €	1 100 000.00 €
Recettes	3 702 438.00 €	0.00 €
		3 525 651.00 €
		3 702 438.00 €

Section d'Investissement	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Dépenses	2 135 800.00 €	0.00 €	2 135 800.00 €
Recettes	3 997 539.94 €	1 100 000.00 €	5 097 539.94 €

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : 2 135 800.00 €

- Outre les crédits reportés et les ajustements comptables au sein de certains programmes, virement de chapitre (20, 21 et 23), il y a lieu de prévoir une inscription de dépenses nouvelles à hauteur de **2 135 800.00 €** :
Soit
 - Les travaux de la caserne HUXELLES : 500 000.00 € ;
 - Les travaux de la Cadette : 360 000.00 € ;
 - Des travaux de maintenance dans les écoles : 58 000.00 € ;
 - Les travaux de la salle Norbert Merlen (complément) : 500 000.00 € ;
 - L'installation d'une nouvelle chaufferie dans les ex locaux Delta : 36 000.00 € ;
 - Le pôle basket – avenant SOCOTEC ENVIRONNEMENT : 7 000.00 € ;
 - Le pôle basket – avenant SOCOTEC mission contrôle technique : 12 000.00 € ;
 - Le pôle basket – diagnostic PEMD : 14 000.00 € ;
 - Le pôle basket – avenant maîtrise d'œuvre : 400 000.00 € ;
 - Le pôle multisport – AMO programmation : 40 000.00 € ;
 - La démolition du hangar collecte rue Poincaré (complément) : 18 000.00 € ;
 - Le remboursement de l'avance de subvention de l'ANS pour le pôle multisport : 28 800.00 € ;
 - L'installation d'une nouvelle chaufferie dans les ex locaux Loups de mer : 72 000.00 € ;
 - L'acquisition de matériel/logiciel pour la sécurisation des systèmes d'information pour la DSI : 76 000.00 € ;
 - Logiciel Acte Office (complément) : 10 400.00 € ;
 - L'acquisition d'un logiciel G-contrat : 3 600.00 €.

En recettes réelles d'investissement, outre les crédits reportés et les excédents de fonctionnement capitalisés (4 597 539.94 €), il y a lieu de diminuer les recettes d'investissement à hauteur de **600 000.00 €** puisque celles-ci seront encaissées en section de fonctionnement (les IRU liées à la cession du réseau câblé).

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : **0.00 €** ;

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à **1 100 000.00 €** (virement de la section de fonctionnement).

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : 2 425 651.00 €

Soit

- **195 799.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Dont

- 149 000.00 € pour le gardiennage du site de SPORTICA ;
- 55 751.00 € pour les prestations demandées à ORANGE Cyber Sécurité avec l'installation de briques EDR, à KEOPS et INEO pour palier la cyberattaque du 25 avril 2024.

- **175 581.00 € au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés** pour le recrutement de 10 postes à compter de septembre 2024 dans le cadre du PSE de la RGESL. La commune recrute également en CDD deux apprentis.

- **2 039 090.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante :**

Dont

- 1 993 100.00 € pour la subvention complémentaire versée à la RGESL pour la gestion du PSE ;
- 26 500.00 € pour la location d'un EDR (solution intégrée de sécurité des terminaux) ;
- 8 800.00 € pour l'abonnement au logiciel « Citron » sur la gestion des fluides ;
- 8 000.00 € en subvention exceptionnelle pour le championnat de France de canoë kayak.

- **15 181.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles** en titres annulés sur exercices antérieurs

Dont

- 2 308.00 € de prélèvement sur l'AC 2023 suite à l'adhésion de la commune au service commun proposé par la CUD pour l'instruction des enseignes et pré-enseignes ;
- 12 811.00 € suite au sinistre incendie de l'école Anatole France 2. Les écritures de 2023 doivent être annulées pour être repassées à titre individuel ou à titre solidaire conformément à la décision de justice.

Recettes réelles : 3 702 438.00 €

Soit

- **600 000.00 € au chapitre 70, compte 70388 – autres redevances et recettes diverses** pour l'encaissement des IRU dans le cadre de la cession du réseau câblé.

- **26 775.00 € au chapitre 73 – impôts et taxes (sauf 731) :**

Soit

- 26 775.00 € sur l'Attribution de Compensation au vu des éléments notifiés par la CUD.

- **247 680.00 € au chapitre 731 – fiscalité locale compte 73111 – impôts directs locaux.**

- **796 251.00 € au chapitre 74 – dotations et participations**

Dont

- 26 430.00 € en subvention complémentaire de la CAF pour le RPE (24 991.00 €) et pour la chargée de coopération du service jeunesse (1 439.00 €) ;
- 769 611.00 € en allocations compensatrices pour la taxe foncière sur le bâti (notamment les locaux industriels) et sur le non bâti.

- **2 029 528.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante.**

Soit

- 2 000 000.00 € pour le 1^{er} remboursement de la SMACL suite au sinistre de SPORTICA ;
- 27.00 € en récupération sur l'enveloppe du FIJ et 3 468.00 € sur l'enveloppe du FAC ;
- 6 222.00 € en complément pour la part variable de la DSP Vauban Plein Air – exercice clos au 31/10/2023 ;
- 4 700.00 € de pénalités réclamées à EDF Entreprise Collectivité pour le lot 1 – gaz et le lot 2 – électricité suite à des retards dans la réalisation des prestations demandées ;
- 12 811.00 € suite à l'annulation des écritures 2023 passées en titre individuel et qu'il convient de passer en titre solidaire cf. à la décision de justice suite à l'incendie de l'école Anatole France 2 ;
- 500.00 € de don par Mme BAYARD pour le centre équestre ;

- 1 800.00 € suite à la participation de la commune au salon Lille Grand Palais.
- **2 204.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels :**
Soit
 - 2 204.00 € en mandats annulés sur exercices antérieurs (dégrèvements de TH 2023).

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Dépenses d'ordre : **1 100 000.00 €** (virement à la section d'investissement) ;

Recettes d'ordre : **0.00 €**.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Le vote du Budget Supplémentaire 2024 a donné les résultats suivants :
 - Votants : 30
 - Suffrages exprimés : 30
 - Pour : **30**
 - Contre : /

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

38. Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57 :

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 19 décembre 2023 fixant la durée et le mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57 s'appliquant aux immobilisations comptabilisées à partir du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la catégorie « Autres matériels de transport » et de modifier en conséquence le tableau annexé à la délibération du 19 décembre

2023 et d'adopter les durées d'amortissement correspondantes au prorata temporis à la date de mise en service du bien à compter du 1^{er} janvier 2024. Le tableau actualisé est annexé à la présente délibération.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Merci Mr VEYER pour cette série de délibérations, je vous propose d'adopter à l'unanimité les dernières qui viennent d'être présentées dont le BS, il ne vous a pas échappé que la cyberattaque comme mon collègue le relevait, 55 000 €, on peut l'estimer à 55 000 € le coût de cette cyberattaque... Je voudrais remercier nos agents qui ont quand même fait un travail exemplaire, on a la chance d'avoir une DSI forte pour une commune de notre taille. Pour autant cela ne nous échappe pas malheureusement de pouvoir être attaqué, ce qui a été le cas donc 55 000 € c'est quand même une somme il faut l'avoir en tête.

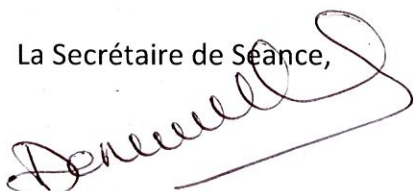
Monsieur le Maire : Quelques informations avant de lever la séance. On a eu un grand bonheur avec Laurie VERSTRAET d'aller voir une de nos doyennes de Gravelines ce midi en la personne de Suzanne BLOCKLET qui a eu 101 ans aujourd'hui et qui a une vitalité exceptionnelle qui fait plaisir, je pense qu'il faudra qu'on retourne à son domicile, elle fait toujours la cuisine et la tarte aux pommes m'a-t-elle précisé. Elle était en présence de ses 3 filles et c'est donc la fille de Julien BREBANT qui avait donc hébergé les membres du Commando Kieffer la nuit de Noël 1943 à 1944 et donc elle m'a raconté, elle était petite fille mais faites le compte elle avait déjà un âge où on retient bien tout, comment son père avait fait mine de rien alors que les membres du Commando Kieffer étaient cachés à l'étage donc voilà elle nous explique cela avec beaucoup d'émotions donc on va essayer de voir un peu s'il y a d'autres centenaires, je sais qu'il y en a aux Oyats mais on fera peut-être aussi quelque chose pour ces centenaires. J'aurai une pensée aussi pour Raoul DEFRUIT notre collègue qui a été opéré, comme vous le savez, donc n'hésitez pas à lui donner quelques nouvelles. Je voudrais bien sûr remercier les services à cette veille de la saison estivale, à cette trêve estivale, saluer l'ensemble des services, la Direction Générale, qui ont bien œuvré pour ce Conseil, on a quand même eu 6 mois, un 1^{er} semestre particulièrement difficile on va se le dire, gérer le post-sinistre de Sportica, c'était quand même une épreuve. On peut parler d'épreuve pour chacune et chacun d'entre nous mais aussi pour les services que je tiens vraiment à remercier globalement. Je voudrais aussi vous confirmer que j'ai procédé à la nomination de Maud BIGNARD comme Directrice Générale Adjointe de notre collectivité au côté de notre Directeur Général des Services Grégoire PACCOU. Vous dire que j'ai eu la chance et le plaisir d'accueillir le Président du Département à Gravelines en la personne de Christian POIRET à Gravelines avec qui j'ai passé quand même 4 à 5 heures, c'est assez exceptionnel pour le souligner et celui-ci a pris un certain nombre d'engagements qui sont quand même positifs pour la commune que je tiens à dire en toute honnêteté, une participation nous sera accordée pour la reconstruction de la salle de basket de Sportica à hauteur de 1 500 000 €, une participation pour le dôme nous sera accordée à hauteur de 500 000 € sous réserve bien entendu des délibérations, des commissions du Département. Ce qui ferait donc 2 millions d'euros pour l'aspect sport collectif, Monsieur le Président, cher Christian, Adjoint aux Sports. Vous dire également qu'il aurait un regard tout à fait favorable sur le volet du plateau multisports pour lequel le

Département nous avait accordé une aide de 400 000 € aide qu'on est donc censé rembourser mais qui pourrait peut-être nous échouer... Je cherche le terme, nous être octroyée, je vais le formuler comme cela sous une autre manière... Mais voilà nous pourrions garder le bénéfice de cette aide c'est ce qui va être travaillé donc faites les comptes cela fait déjà 2,5 millions d'euros. Et j'ai eu confirmation sur le fait qu'il n'allait pas attendre le transfert de la compétence globale du Port à la CUD ou à nous-mêmes pour mettre en œuvre son accord sur la réalisation de la route permettant la construction de la Marinaa donc j'ai pu lui remettre un courrier officiel et donc avec cela on va pouvoir avancer sur le dépôt progressivement du permis de construire pour pouvoir réaliser cette Marinaa attendue par beaucoup de monde. Beaucoup de monde attend tout cela avec impatience et donc c'est un point positif. Et aussi j'aurai un regard tout à fait positif sur la cession du foncier qui reste disponible au niveau du Port donc c'était un rendez-vous tout à fait important et structurant. Nous rentrons dans la saison estivale, je vous rappelle l'importance de cette saison estivale, que nous soyons toutes et tous mobilisés pour faire en sorte que la fréquentation soit optimum et que les choses se passent au mieux. Donc n'hésitez pas dans vos délégations respectives à faire remonter les éventuels sujets sur lesquels nous pouvons agir donc c'est une saison estivale importante pour nos concitoyens donc je formule le vœu qu'elle soit réussie, voilà chers collègues, je pense vous avoir dit beaucoup de choses, l'essentiel, il me reste bien évidemment à vous souhaiter de bonnes vacances pour les juilletistes et pour les autres il faudra encore être un peu patients. Je vous rappelle que nous avons bien évidemment la gestion des bureaux de vote ce dimanche-ci et le dimanche d'après, donc je m'adresse aux concitoyens Gravelinois, vous rappeler l'importance de ces élections législatives. Sachez que nous sommes mobilisés pour vous accueillir dans les bureaux de vote de 8 h 00 à 18 h 00 en continu. Vous dire également que nous procéderons à l'ouverture des bains le samedi 6 juillet, ce sera également un temps fort à Petit-Fort-Philippe et nous avons donc été amenés à décaler également la braderie des Huttes le 14 juillet pour faciliter, et je m'en excuse auprès de celles et ceux que cela a pu déranger, l'accessibilité des bureaux parce que les personnes à mobilité réduite, il faut qu'elles puissent accéder aussi aux bureaux de vote et 2 bureaux de vote étaient concernés : Anatole France et l'Agriculture. Voilà mesdames et messieurs et chers téléspectateurs, je vous souhaite une bonne soirée et à nouveau une bonne saison estivale, merci.

La séance est levée à 20h15

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 17 OCT. 2024

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 29 OCT. 2024

(suspension de séance – PV CM du 26/06/2024)

Monsieur le Maire : Merci cher Modou FALL, le quorum étant atteint nous pourrions délibérer valablement. Je vais lever la séance pour accueillir Mr MAES gérant de notre camping, Jean-François MAES Président du Groupe Nature et Vacances accompagné de son directeur administratif et financier du Groupe, Bastien DELAPLACE. Je vous rappellerai que comme vous le savez, Mr MAES est devenu délégué du camping de Petit-Fort-Philippe, ex Camping des Dunes, Camping des Trois Fermes que vous connaissez bien. Au terme de la DSP, c'est sa société qui a remporté la DSP nouvelle pour 10 ans 1 trimestre à venir mais parallèlement le Groupe Nature et Vacances va investir comme vous le savez sur le PAArc donc il semble important que ces projets vous soient présentés dans leur réalisation, dans leur échéancier et dans leurs objectifs, donc sans plus tarder je vais vous laisser la parole et je laisserai après les collègues impliqués dans ces délégations ou tout un chacun bien évidemment intervenir et poser toutes les questions que vous pouvez avoir à poser à Mr MAES. Comme chacun sait ici autour de la table, on est à l'aube d'un grand changement en termes d'accueil de nombreux flux économiques, touristiques, culturels, sportifs et donc il faut qu'on ait une capacité d'accueil suffisante mais aussi et surtout de qualité, j'insiste sur ce mot, on aura l'occasion de le rappeler. Sans plus tarder, Mr MAES, je vous laisse expliquer un peu votre société et ce que vous recherchez.

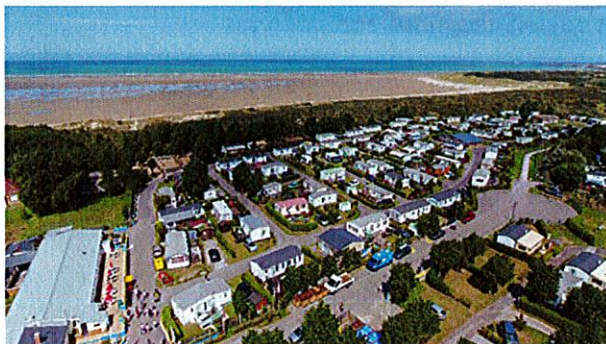
Monsieur MAES : Bonjour à tous, Mr MAES, je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui et je vous remercie de l'invitation, c'est vrai que c'est un long parcours avec la ville de Gravelines ou plutôt un partenariat qu'on a depuis déjà 18 ans puisque comme je le disais tout à l'heure, les projets que j'ai sur Gravelines, c'est depuis 2006 qu'on les a en tête et je suis content maintenant qu'on arrive à les traduire dans la réalité des faits, dans l'action et dans le développement.

Les enjeux touristiques recherchés.

- ▶ Positionner Gravelines comme une destination touristique de court et moyen Séjour pour les clientèles régionales, nord européennes et internationales
- ▶ Créer une nouvelle image et contribuer à l'attractivité économique et résidentielle du territoire.
- ▶ Développer la fréquentation touristique et augmenter la durée du séjour
- ▶ Favoriser et optimiser les retombées économiques
- ▶ Avoir des Solutions d'hébergement pour le tourisme de mémoire, tourisme d'affaire, le nautisme et la plaisance, tourisme à vélo, tourisme et handicap, sport et loisirs de nature.
- ▶ Proposer des hébergements aux personnes en déplacement.
- ▶ Développement d'un tourisme Nature, respectueux de l'environnement

Et aussi vu l'actualité du moment, proposer des hébergements pour les personnes en déplacement avec l'arrivée des industries, pouvoir proposer des solutions qui sont alternatives où nos mobil-homes peuvent être loués à la fois pour des familles ou pour des personnes en déplacement. Développer aussi pour nous c'est important, des choses qui sont dans le respect de l'environnement puisque notre groupe c'est Nature et Vacances et tout ce qu'on fait doit s'inscrire pour moi dans le respect de la nature et dans le développement durable. C'est ce qu'on s'efforce de faire à travers les travaux qu'on fait, les hébergements qu'on installe et tout l'accessoire qu'on peut être aujourd'hui amené à faire sur les récupérations d'eau, l'économie d'énergie, sur nos mobil homes etc... Tout cela doit s'inscrire dans un développement durable. Alors qui on est ? On a aujourd'hui 22 campings sur la région des Hauts de France, 23 bientôt avec le nouveau qui est occupé de se monter. Pour ceux qui connaissent, mes parents ont commencé dans le camping en 1991 avec la Hooghe Moote à Ghyvelde. Je n'ai pas peur de le dire on a commencé avec 6 emplacements de camping à la ferme où j'aidais mes parents à planter des arbres mais au moins on a appris le boulot sur le terrain. Donc on est un acteur local, on n'est pas des gens de Paris ou des financiers, tout ce qu'on investit c'est avec notre argent et à la force du poignet comme on dit. Voilà donc l'objectif c'est de développer aujourd'hui Gravelines, ce sont des projets qu'on a, comme je le disais, depuis 2006. Quand j'ai commencé à m'intéresser à cela le bassin n'était pas encore construit. Voilà ce qu'on peut dire c'est qu'aujourd'hui les emplacements qu'on va faire, comme je le disais, auront toutes les commodités en eau, en électricité, la wifi propre à chaque emplacement avec des box sur chaque mobil-home, on va ramener la fibre dans l'enceinte de nos campings pour moderniser, pour que ce soit vraiment des campings au goût du jour. Je vais vous présenter après les différents projets.

LE CAMPING DES DUNES à GRAVELINES



- ▶ Ce camping est en DSP depuis Septembre 2023
- ▶ Des projets sont en cours
 - ▶ Restauration
 - ▶ Le nombre de mobil homes en location est en hausse
 - ▶ Améliorer et renforcer les services
 - ▶ Conserver les résidents et avoir un climat de confiance.
- ▶ Une partie de camping sera ouverte toute l'année à partir de Septembre pour accueillir tout type de personnes toute l'année.
- ▶ Ce camping est idéalement situé avec son accès à la plage et pourrait être agrandi afin de recevoir des personnes en déplacement

Un petit mot sur la DSP, on est content sur le fait que la ville nous a fait confiance sur ce camping puisqu'aujourd'hui c'est quand même un camping qui fonctionne bien pour nous qui est en développement, Bastien pourrait nous en dire un petit mot sur l'aspect financier mais on est déjà en croissance de chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière alors qu'on est quand même dans une année qui n'est pas si simple qu'avant, je pense que l'économie n'est pas très très bonne globalement mais sur ce camping en tout cas, on est en développement. On a été plus vite que notre prévision, on a mis plus de mobil-homes locatifs que prévu, on a quasiment doublé la flotte locative donc on travaille bien avec les familles, on travaille surtout bien avec la ville de Gravelines qui nous envoie aussi du monde avec les événements sportifs. Je suis content quand même qu'il y a une bonne équipe sur Gravelines qui vient nous voir. On a différentes équipes qui sont venues, le travail en partenariat fonctionne bien. Sur ce camping on va développer la restauration donc on a déposé un permis pour proposer de la restauration sur place, on va essayer d'y aménager un petit restaurant, je pense que ce sera peut-être plus pour l'année prochaine compte tenu des délais administratifs. Pour cette année, on va déjà y mettre un chapiteau pour faire des soirées, des spectacles, pour apporter des choses nouvelles aux résidents. On a gardé l'ensemble des résidents du camping, on a mis aucun résident à la porte, c'est important de garder un bon climat de confiance avec nos résidents, on a beaucoup de Belges dans ce camping, au moins la moitié de Belges je pense. Pour cette année on va essayer de développer les services, l'année d'après je pense qu'on fera la restauration. On a encore d'autres idées, je pense qu'on va développer de la location de vélos, on va essayer de travailler avec la base nautique pour proposer des services en commun, peut-être des séjours packagés avec de la location de mobil-home et de la voile, ou du char à voile, je pense qu'il y a des choses à faire à ce niveau-là, ou avec le centre équestre de Gravelines, je pense qu'il y a des choses à faire ensemble. C'est une 1^{ère} année je pense qu'on a au moins un partenariat sur 10 ans je l'espère, voire plus... Pour l'instant, c'est déjà 10 ans, donc on va faire le maximum on verra après, voilà en gros ce qu'on peut dire sur ce camping. On y fera les travaux en tout cas qui sont prévus dans le cadre des engagements qu'on a pris contractuellement, mais je pense qu'on fera au-delà même de ce qu'on a écrit.

Monsieur le Maire : Sur ce sujet du camping des Dunes, peut-être que le directeur peut compléter ?

Monsieur DELAPLACE : Bonjour à tous, Bastien DELAPLACE, directeur financier du Groupe Nature & Vacances. Pour faire simple, au niveau des chiffres, on est agréablement surpris, on a déjà dépassé, je pense, nos objectifs par rapport à ce qu'on avait prévu dans notre prévisionnel. À date au 31 mai, on était à + 50 000 € de chiffre d'affaires par rapport à l'exploitation dernière de Mr et Mme TESSIER donc pour un début de saison c'est plus qu'encourageant sachant que la vraie saison n'a pas encore commencé. Au point de vue des investissements, on peut en parler : on a doublé notre flotte locative, on a investi dans un tout nouveau réseau wifi donc les résidents sont agréablement satisfaits de ce wifi, sachant qu'il est équipé notamment avec de la fibre. Je vais te relaisser la parole.

Monsieur MAES : C'est vrai qu'on a passé la fibre, quand on est arrivé on a fait passer un questionnaire auprès des résidents pour comprendre un peu leurs attentes et se donner des priorités et aujourd'hui la wifi cela reste très demandé, c'est pour cela qu'on a passé la fibre. Ce n'était pas forcément prévu mais on l'a passé pour que chaque résident puisse se connecter et aussi forcément les ouvriers l'hiver puisque si on a des ouvriers étrangers notamment ils recherchent forcément à se connecter avec leur famille donc c'était pour nous une priorité. On va peut-être passer aux autres campings, donc les projets du PAarc : donc il y a le camping et le PRL (Parc Résidentiel de Loisirs).

Les projets du PAarc



LE CAMPING

- ▶ Le camping, en cours de travaux, situé sur le bassin nautique
- ▶ Ce projet aura une capacité de 124 emplacements dont 106 mobil homes locatifs, 11 emplacements de passage et 7 emplacements pour les campings car.

LE PRL

- ▶ Le projet du PRL coté bras mort sur une surface de 10 HA pour environ 200 emplacements.
- ▶ Il pourra recevoir des mobil homes, des HLL, des hébergements insolites



Donc le camping sur 124 emplacements vous avez peut-être déjà vu des engins actuellement qui font le terrassement donc le terrassement est en cours, on met le terrain à niveau par rapport au plan avec des zones tampons pour l'eau. On a dû faire un dossier loi sur l'eau assez conséquent, l'idée c'est que s'il y a des grosses périodes de pluie comme on en a eues, d'avoir des zones tampons. Donc tout cela c'est en cours, on fait la partie terrassement. J'espère que dans 3 semaines, 1 mois, on pourra attaquer la partie réseaux assainissement eau électricité, voilà l'idée c'est de faire le maximum dans la période propice jusqu'au mois de novembre, d'essayer de faire le maximum d'assainissement avant la période des pluies pour pouvoir ouvrir l'année prochaine si tout va bien, ou au moins une partie sur les 124. Après il y a la partie PRL, côté bras mort ou fausse rivière avec des emplacements plus grands de 200 m² où on peut accueillir du mobil-home ou de l'habitat léger de loisirs. Donc à la base, c'est vrai que quand on a fait ce projet c'était prévu plus pour des familles donc je pense que vu le contexte on mettra plus de mobil-homes locatifs ou de chalets en location. On s'adapte aussi ces plans datent maintenant de quelques années donc ils restent toujours valables, mais ce qu'on va y mettre dessus ce sera plus tourné vers du locatif que du résidentiel en fait, mais les 2 peuvent cohabiter.

PLAN AMENAGEMENT CAMPING DES RIVES DE L'AA



C'est le plan que vous voyez de la partie camping, tel que les travaux sont en cours. Comme je le disais tout à l'heure donc là plutôt des emplacements de 150 m², avec les zones en vert foncé c'est les zones tampons pour le pluvial et j'ai voulu donner un caractère un peu paysager et éviter un peu l'alignement de mobil-homes tels que les campings étaient faits il y a 20 ou 30 ans, j'essaye de donner une dimension un peu nouvelle avec une zone qui sera purement piétonne, alors je ne sais pas si vous voyez la différence il y a une partie où les routes sont en grises, et une partie où elles sont en marron là ce sera une zone sans voiture. J'ai voulu faire une zone où les gens vont pouvoir se garer et aller à leur emplacement à pieds sans l'usage de la voiture. Je pense que c'est un peu dans l'air du temps. La partie à droite là ce sera pour des emplacements de passage : tente, caravane ou camping-car. Je ne sais pas si vous avez des questions mais cela c'est le plan du camping. Après je vais vous montrer sur les diapos suivantes les hébergements.

Les nouveaux Mobil homes qui seront installés sur les campings



Résidence Mobile

Ces Résidences mobiles nouvelle génération sont proposées à la location ou aux clients désireux de s'installer et faire de la gestion locative avec le camping.

Ils ont pour intérêt de mieux s'insérer dans l'environnement.



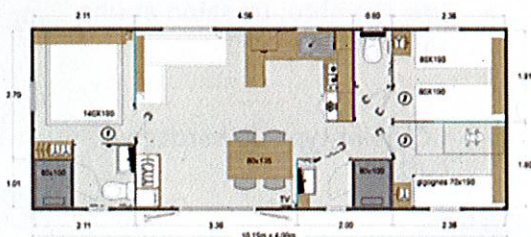
L'idée, c'est de mettre des mobil-homes plutôt en bois ou esprit cabanes sur la partie PRL ou la partie camping pour casser un peu les codes de ce qu'on a l'habitude de voir, des produits avec des bardages : maintenant on travaille beaucoup sur l'intégration paysagère avec nos fabricants. On achète beaucoup de mobil-homes qui sont fabriqués dans la région j'ai réussi à ce qu'un de nos fabricants de mobil-homes Rapidhome crée une usine à Cambrai donc on essaye de les acheter dans la région plutôt que de les acheter en Bretagne, niveau empreinte carbone c'est aussi mieux. On a un bon service après-vente et on se voit prochainement avec nos fabricants pour mettre au point des produits un peu nouveaux que je vais vous présenter sur la diapo suivante. On a des bons retours sur les locations.

GAMME PREMIUM 3 CHAMBRES 2 SALLES DE BAIN



Mobil home de 40 M2, nouveau bardage type bois

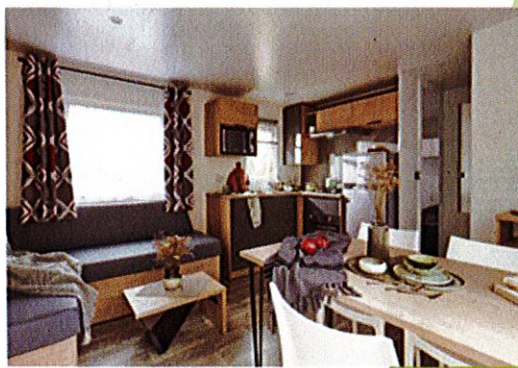
Ces produits haut de Gamme ont trois chambres et deux salles de Bain et peuvent être loués à des familles ou à des personnes en déplacement



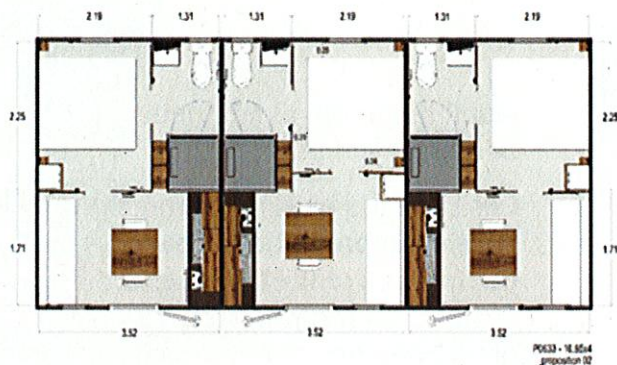
Les mobil homes Pour les familles



Ces hébergements complets prêt à l'emploi (équipés avec ustensiles cuisine, ustensile de ménage, couettes....) permet aux usagers de s'installer de suite avec toutes les commodités



Mobil home spécifique personnes en déplacement

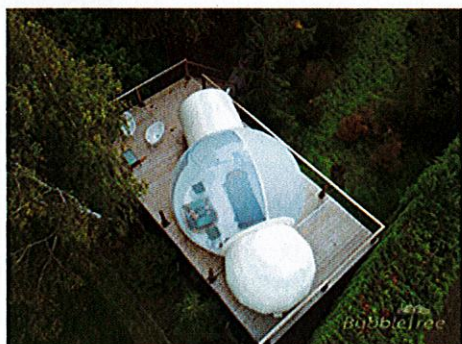


- ▶ Un produit en cours de réalisation permettant de recevoir spécifiquement des personnes qui souhaitent un aménagement type studio avec pour chacun :
- ▶ une chambre, un salon et une salle de Bain.
- ▶ (Ci-joint type de bardage et cuisine)



C'est un produit qu'on met au point pour les personnes en déplacement, c'est ce que je souhaite mettre partiellement sur la partie camping côté bassin avec un mobil-home coupé en 3 entre guillemets où chaque personne puisse avoir son espace avec sa propre salle de bains, sa propre chambre, sa propre cuisine et son propre séjour. L'idée c'est un peu de faire du 3 en 1 mais il y a des personnes qui veulent être ensemble, il y a des personnes qui veulent être séparées donc l'idée c'est d'avoir un produit où on peut loger peut-être plus de monde et que chaque personne puisse avoir son intimité. C'est un peu le sujet sur lequel je travaille en ce moment pour pouvoir mettre ce type de produit partiellement sur le côté camping.

Des hébergements pour des courts séjours sur certains secteurs du PRL



Les hébergements atypiques

- ▶ Ces bulles plus haut de gamme pourraient proposer des séjours courts durées sur certains secteurs adaptés
- ▶ Il faut des zones qui soient propices pour ces hébergements



De l'hébergement atypique aussi qu'on pourra mettre je pense sur la partie PRL. Des produits qu'on peut louer à des vélos cyclistes à la nuitée comme vous le voyez en bas à gauche et des produits un peu nouveaux : des bulles fabriquées à Drincham j'ai eu l'occasion de rencontrer cette personne. Donc des bulles qu'on peut louer aussi à la nuitée pour des couples aussi qui veulent se faire une petite nuit tranquille, voilà, ou pas...

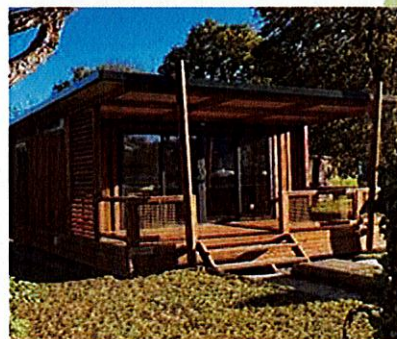
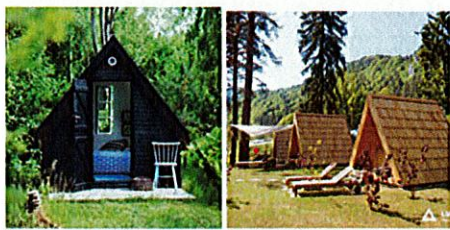
Monsieur le Maire : Vous avez de l'humour Monsieur MAES, c'est bien... Allez-y, je vous en prie...

Monsieur MAES : Oui... Donc l'idée c'est que chacun puisse trouver dans le PAarc son espace que ce soit les ouvriers ou les familles et cette partie hébergements insolites avec des hébergements nouveaux sur une partie du PAarc, je pense mettre cela le long du bras mort, des hébergements pour les familles qui sont différents du mobil-home.

Les hébergements insolites et les hébergements pour les familles sur le PRL



- ▶ La cible sont des familles ou des couples.
- ▶ Les hébergements pour les vélos cyclistes.
- ▶ Un grand soin sera donné pour le choix des matériaux pour le bardage et l'insertion paysagère



Cela fait une mixité d'hébergements mais je pense que cela peut être la force du PAarc c'est d'avoir des produits un peu pour tout le monde et un peu aussi pour tous les budgets, je pense que c'est important dans l'époque où on est, qu'on puisse avoir des familles qui peuvent venir pour des nuitées à 30 € ou des nuitées à 200 € selon le type d'hébergement.

Les services et Perspectives

- ▶ Des jeux, un restaurant et une salle seront aménagés
- ▶ La piscine est en cours d'étude également en fonction des travaux qui seront réalisés sur le PAARC.
- ▶ L'objectif est de travailler en partenariat avec les autres intervenants.
- ▶ L'évolution en terme d'équipement et l'évolution de la disposition des emplacements feront des campings et du PRL les terrains de campings PHARE du SECTEUR.
- ▶ Ces terrains seront les locomotives touristiques du secteur et ramèneront également des nouveaux clients pour les commerces du secteur.
- ▶ Ces terrains seront ouverts toute l'année avec des formules et des équipements adaptés à tous les budgets et tous les besoins.
- ▶ Des nombreux emplois seront créés.
- ▶ Le groupe Nature et Vacances ainsi que l'ensemble des salariés seront à l'écoute des clients afin d'obtenir un excellent niveau de satisfaction
- ▶ Le groupe Nature et vacances va s'adapter aux besoins et aux attentes de la ville de Gravelines.

Une piscine était prévue, maintenant c'est à étudier compte tenu de l'actualité de la ville de Gravelines, voir si on va faire une piscine peut-être en commun, à réfléchir. Travailler en partenariat aussi avec les autres intervenants de la ville. L'évolution en terme d'équipement, je l'ai dit l'objectif c'est qu'on ait un équipement phare pour le secteur. Je pense que ces 3 terrains seront pour nous la locomotive de notre groupe puisqu'on aura quand même une capacité d'accueil de 600 hébergements. Des terrains qui seront ouverts toute l'année, comme je l'ai dit avec des formules adaptées à chaque budget et à chaque besoin, des emplois qui seront créés. Comme on va développer le locatif, il y aura forcément besoin de beaucoup de personnes pour gérer les arrivées, les départs, les ménages etc... Nous, notre objectif, c'est ce qu'on s'efforce de faire depuis quelques années, c'est d'avoir un bon niveau de satisfaction clients, chacun de nos responsables de camping a une partie de sa rémunération variable sur la satisfaction clients, voilà pour nous c'est important qu'on fasse le maximum pour que les gens viennent et reviennent, pour garder une bonne image aussi sur la ville de Gravelines. Au fil des années, je pense qu'on s'adaptera aux attentes de la ville, on est à votre écoute aussi s'il y a des choses à développer ensemble, on sera à vos côtés. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : Merci à tous les 2, merci à vous Mr MAES pour cette présentation. Il me semblait important que chacune et chacun mesure bien ce qui va être fait, tant en volume que qualitativement, j'ai beaucoup insisté auprès de Mr MAES sur l'enjeu qualitatif d'intégration, de faire en sorte vraiment que, voilà j'ai toujours en tête les chalets canadiens cela c'est... Je suis quelqu'un qui a beaucoup fréquenté les plans d'eau donc voilà on est attentif à cela parce

qu'on essaye sur le PAarc chaque fois qu'on rajoute quelque chose que cela s'intègre, qu'il y ait une cohérence générale sur le site, je sais que vous serez attentif à cela. Vous l'avez rappelé, vous avez quand même aussi une force de frappe commercialement très importante et donc qui permet pour celles et ceux qui veulent venir sur la Côte d'Opale au sens large. Ils vont sur votre site, ils ont l'offre générale de tous les campings... Le plus au sud, c'est ?

Monsieur MAES : Le plus au sud, c'est sur la Baie de Somme.

Monsieur le Maire : La Baie de Somme le plus au sud, jusqu'au Perroquet...

Monsieur MAES : Jusqu'à Bray-Dunes

Monsieur le Maire : Jusqu'à Bray-Dunes, le plus au Nord... Quelque part, vu votre volume vous êtes quasiment le plus gros réceptif camping hébergement Côte d'Opale... C'est aussi important car l'idée, c'est aussi qu'on touche des clientèles qui ne seraient pas venues sans cet effort de commercialisation, clientèle bassin francilien mais aussi Belgique, Hollande, Pays-Bas, Allemagne, Angleterre...

Monsieur MAES : C'est vrai...

Monsieur le Maire : Je pense que là on est positionné... Et surtout de vendre des produits packagés, c'est être capable de proposer la formule : hébergement + stage de voile... Ce qui nous faisait un peu défaut aujourd'hui, on n'avait pas forcément l'hébergement qui allait toujours avec le produit touristique. Si vous avez des questions ? Je pense que c'est le moment chers collègues sur la façon dont les choses vont s'organiser?... Bon, c'est peut-être confidentiel le montant de l'investissement ?... Un ordre d'idées peut-être...

Monsieur MAES : Sur le PAarc ?...

Monsieur le Maire : Sur le PAarc...

Monsieur MAES : Ce n'est pas encore bloqué... Disons qu'on fait le maximum on s'adapte, pour l'instant on est dans les travaux. On a une grosse enveloppe sur la partie locative car les hébergements, c'est ce qui coûte assez cher donc je pense que oui il y aura forcément plusieurs millions d'euros qui seront investis ici à Gravelines. On n'a pas encore tout chiffré, une grosse partie du coût aussi, c'était la piscine. On a une piscine qui était prévue de l'ordre de 1 à 2 millions d'euros donc si on ne fait pas cela on fera autre chose on fera peut-être plus d'hébergements, plus de qualité en tout cas dans les hébergements mais je pense qu'on investira au global plus de 5 millions d'euros sur Gravelines a minima. Encore une fois on s'adapte, on est capable de mettre plus s'il le faut après le but c'est aussi de gagner notre vie aussi forcément, il ne faut pas que des dépenses, il faut des recettes... En tout cas on gère toujours nos coûts en bon père de famille, on fait beaucoup nous-mêmes, là il y a une partie des travaux qui sont sous-traités, une partie qu'on fait nous-mêmes. Il faut savoir qu'on a nous-mêmes maintenant un propre camion d'ordures ménagères, on collecte nos ordures ménagères on a 3 pelles, on fait beaucoup de terrassement et d'aménagement nous-mêmes. On a 3 camions, on organise tous nos transports de mobil-homes nous-mêmes, on les installe en interne. Voilà on a plus de 100 personnes aujourd'hui dans le Dunkerquois qui travaillent pour l'ensemble des campings. Pour moi c'est important aussi d'avoir une synergie et que les campings soient proches les uns des autres cela nous permet quand même aujourd'hui d'être plus forts, d'aller plus vite, de maîtriser nos coûts, d'être performants, de pouvoir perdurer et traverser des années qui peuvent être

difficiles. On n'est pas à l'abri de rien mais on a toujours intérêt à se renforcer où on est fort et notre force c'est le Dunkerquois et la Côte d'Opale, voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Laurent NOTEBAERT puis Daniel WILMOT.

Monsieur NOTEBAERT : Merci petite question sur le camping de Petit-Fort, je sais que c'est un camping où il y avait pas mal de résidents à l'année, est-ce que ce sont des proportions que vous allez garder ou est-ce que vous vous dirigez vers une autre forme de location pour Petit-Fort ? Ensuite du côté du PArc est-ce qu'on peut avoir un échancier sur les 2 projets ?

Monsieur MAES : Aujourd'hui sur le camping de Petit-Fort, il y a 170 résidents, l'objectif c'est plutôt de les conserver et de développer le locatif enfin là on a rajouté des locatifs, on a je pense une petite trentaine de locatifs sur le camping. On n'a pas mis des résidents à la porte, l'objectif c'est que les gens se sentent bien, on ne va pas commencer dans cette configuration et c'est pour cela qu'on est plus content maintenant que le camping va voir le jour pour pouvoir développer le locatif sur la partie camping qui sera donc côté bassin d'aviron. Je pense que cela va venir en complément en fait, voilà. Je pense que sur la partie camping ce ne sera que du locatif c'est comme cela que je le vois pour l'instant et sur la partie PRL ce projet est encore en cours d'instruction car on a dû redéposer des dossiers pour prendre en compte les demandes des services de l'Etat, enfin bref je ne vais pas rentrer dans le dossier aujourd'hui, mais on a dû revoir un petit peu les choses et redéposer encore un permis... Alors, j'espère que c'est la dernière fois et que maintenant on ira au bout et pouvoir commencer les travaux derrière.

Monsieur le Maire : Merci. Daniel WILMOT ?

Monsieur WILMOT : Pour ma part, une question simple, vous allez donc accueillir dans des logements particuliers des gens en déplacement, vous pouvez me dire un peu la superficie et les aménagements qu'il y aura à l'intérieur car c'est quand même une qualité de vie dont il faut tenir compte. Quelque part ces gens sont déjà déracinés la semaine de leur logement donc les conditions d'accueil doivent aussi être bien, voilà...

Monsieur MAES : Cela c'est en cours aujourd'hui d'analyse, j'ai encore une réunion pour ce produit-là spécifique, en tout cas, il sera bien isolé car pour moi c'est important donc on va renforcer l'isolation de façon à ce que les personnes puissent venir l'hiver... Voilà et que chacun puisse avoir un espace qui corresponde aux normes de l'habitat même si on reste dans du mobil-home mais que les personnes s'y sentent bien. Les mobil-homes globalement feront autour de 40 m² voire plus mais la norme AFNOR nous limite à 40 m² par mobil-home sauf si ce sont des mobil-homes pour personnes à mobilité réduite, la loi vient de passer maintenant à 50 m² mais globalement ce sont plutôt des mobil-homes de 40 m². Dans un mobil-home de 40 m² qu'on puisse avoir 2 à 3 personnes, en gros, c'est l'idée.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions, Anabelle SALA ?

Madame SALA : Est-ce qu'il y a un projet de végétalisation dans ce PArc aussi parce qu'on a vu des jolies images, mais voilà l'environnement c'est important...

Monsieur MAES : Il faudra que la nature... Oui, on va planter énormément, sur tous nos campings, on plante le maximum d'arbres, on interdit, nous, les clôtures en dur sur nos campings en tout cas, c'est ce qu'on s'efforce d'imposer à nos clients, c'est d'éviter de « se barricader » en quelque sorte donc on donne vraiment priorité au végétal et on va planter, un

peu sur les recommandations aussi des services de l'Etat ou du CPIE des plantes plutôt locales et qui persistent pour voir du végétal tout le long de l'année et des couleurs aussi c'est-à-dire qu'on essaye d'avoir le maximum de sujets qui fleurissent, des choses vertes ou pourpres l'hiver pour donner un cadre paysager important, pour moi c'est fondamental. C'est ce qui fait un peu notre différence aussi par rapport à d'autres c'est qu'on privilégie vraiment l'insertion paysagère. Après, il faudra du temps forcément puisqu'on démarre de zéro, on va planter il faudra le temps que les choses prennent et se développent mais c'est l'objectif en tout cas.

Monsieur le Maire : Merci, d'autres questions ? Écoutez s'il n'y en a pas, je voudrais remercier à nouveau Mr MAES de croire dans le développement de notre ville, ce n'est pas d'aujourd'hui...

Monsieur MAES : Non, non...

Monsieur le Maire : J'ai bien connu aussi...

Monsieur MAES : Vous avez bien connu mes parents...

Monsieur le Maire : Vos parents et puis votre sœur etc... J'ai fait des salons dans le tourisme etc...

Monsieur MAES : Tourissima...

Monsieur le Maire : Tourissima, oui c'était il y a presque 30 ans maintenant... Cela passe vite mais bon voilà vous avez donné une impulsion nouvelle et vous avez réussi à créer ce groupe quand même qui est très conséquent, voilà il n'y a pas tant de groupe que cela à ossature familiale en France dans le domaine du camping...

Monsieur MAES : Notre spécificité c'est d'à la fois faire du résidentiel et du locatif, il y a beaucoup de groupes qui ne font que de la location en France mais c'est pour moi une démarche qui ne s'inscrit pas forcément dans la durée, nous ce qu'on veut c'est s'inscrire dans la durée et avoir des campings qui gardent quand même une connotation familiale, c'est pour cela qu'on veut toujours avoir des résidents parce que cela permet quand même de garder un côté... Une stabilité aussi financière quand même, on en parlait tout à l'heure avec les résidents mais qui apporte aussi ce côté famille qui est important aussi car si on ne fait que de la location à la semaine cela devient impersonnel, et on n'est pas des moulins, il faut quand même garder une âme sur chaque camping, pour moi c'est important. C'est ce qui fait un peu notre différence par rapport à des groupes où les gens consomment, ils jettent, ils sont partis, nous on veut qu'ils reviennent et qu'ils gardent une bonne image de nos campings.

Monsieur le Maire : Parfait, je propose de vous libérer et à très bientôt.

Monsieur DEVOS : C'est une belle philosophie...

Monsieur le Maire : Voilà tout à fait, à très bientôt...

Monsieur MAES : On est toujours un peu agriculteur, donc cette philosophie, il ne faut pas oublier d'où on vient et où on va, voilà.

Monsieur le Maire : Merci à vous Mr MAES.

Monsieur MAES : Merci à vous de votre écoute, merci de votre confiance en tout cas parce qu'on est ensemble pour de nombreuses années, on aura encore certainement besoin de vous dans des dossiers, dans des autorisations, ce n'est pas facile c'est un long chemin, mais il faut aller au bout, merci.

Monsieur le Maire : Il faut être persévérant. Merci à vous.

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 17 OCT. 2024

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE



Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 29 OCT. 2024

